

NOTE TECHNIQUE BILAN

De la 30^e Conférence des Parties sur le climat
CdP30, CRP20, CRA7
OSMOE63, OSCST63

Belém, Brésil 10-22 novembre 2025



United Nations
Climate Change

COP30
BRASIL
AMAZONIA
BELÉM 2025



COMITÉ ÉDITORIAL ET COMITÉ DE RÉDACTION

Directrice de publication

Cécile Martin-Phipps, directrice IFDD

Coordination

Dr Issa Bado, spécialiste de programme, IFDD

Auteurs

Mahugnon Serge Djohy, Bénin

Komna Djabare, Togo

Communication IFDD

Yves Testet, chargé de communication, IFDD

Iconographie

© Climate Analytics Africa et auteurs, janvier 2026 – 1^{ère} publication : OIF/IFDD, 2026

Mise en page

Jeannette A. Koffi

Le document est consultable sur le site de l'IFDD : <https://www.ifdd.francophonie.org/publications/>

ISBN : 978-2-89481-409-3

Ce document est publié à titre d'information et ne reflète pas nécessairement le point de vue de l'IFDD, ou du secrétariat de la Convention. Ce document a été préparé par Climate Analytics Africa pour le compte de l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD) et ne représente pas nécessairement le point de vue de l'une ou l'autre de ces organisations, ni celui des présidences actuelle et future des CdP. Ce document est actualisé sur la base des informations disponibles à la date du 22 février 2026.

© Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD)

Produit par

Rédigé par



SOMMAIRE

COMITÉ ÉDITORIAL ET COMITÉ DE RÉDACTION	3
ÉDITO	5
1. CONTEXTE	6
2. APERÇU DES RÉSULTATS DE LA CDP30	7
2.1. DÉCISIONS MAJEURES ET AVANCÉES TECHNIQUES	7
2.2. L'AGENDA MONDIAL POUR L'ACTION CLIMATIQUE (GCAA)	9
2.3. POINTS DE TENSION ET LIMITATIONS	9
2.4. PERSPECTIVES ET PROCHAINES ÉTAPES	10
3. DÉCRYPTAGE DES ÉVÈNEMENTS POLITIQUES DE HAUT NIVEAU	11
3.1. LE SOMMET DE BELÉM SUR LE CLIMAT (<i>BELÉM CLIMATE SUMMIT</i>) : 8-9 NOVEMBRE 2025	11
3.2. LES SEGMENTS DE HAUT NIVEAU : 19 ET 20 NOVEMBRE 2025	12
4. RÉSULTATS PAR THÉMATIQUE.....	13
4.1. ATTÉNUATION	13
4.2. ADAPTATION	15
4.3. FINANCE CLIMAT	16
4.4. MARCHÉS CARBONE (ARTICLE 6)	18
4.5. TRANSITION JUSTE	19
4.6. PERTES ET PRÉJUDICES	20
4.7. GENRE	23
4.8. BILAN MONDIAL	24
4.9. TECHNOLOGIE.....	25
4.10. ACTION POUR L'AUTONOMISATION CLIMATIQUE (ACE)	28
4.11. QUESTIONS RELATIVES AU FORUM SUR L'IMPACT DES MESURES DE RIPOSTE.....	29
4.12. RECHERCHE ET OBSERVATION SYSTÉMATIQUE (RSO)	30
4.13. TRAVAUX CONJOINTS SUR L'AGRICULTURE ET LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE	31
4.14. TRANSPARENCE	32
5. CONCLUSION ET PERSPECTIVES POUR 2026 (SB64 ET CDP31).....	35
ANNEXES	37
A.1. ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES.....	38
A.2. RÉSULTATS DE LA CDP30 - VERSIONS PRÉLIMINAIRES NON ÉDITÉES (AUV).....	40
A.3. PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA CCNUCC ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR.....	44
A.4. TOURNANTS CLÉS RÉCENTS	48
A.5. PRÉSENTATION CLIMATE ANALYTICS	50
A.6. PRÉSENTATION DE L' IFDD	52
A.7. PRÉSENTATION DE L'OIF.....	53
BIBLIOGRAPHIE	54

ÉDITO

Cette **Note de décryptage du Bilan de la CdP30** présente les principaux résultats à l'issue de la 30^e session de la Conférence des Parties (CdP30) à la Convention Cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) qui s'est tenue à Belém au Brésil, du 10 au 22 novembre 2025. Sans prétendre à l'exhaustivité, celle-ci vise à permettre aux délégués francophones, et toute autre personne intéressée, de disposer d'éléments d'information clés pour comprendre les principaux résultats de la CdP30.

À noter que cette note prend en compte pour l'essentiel les négociations officielles sous l'égide de la CCNUCC et qu'elle ne reflète pas les différents points de vue des institutions internationales, des coalitions ou des acteurs non étatiques qui participent sous différentes formes au processus élargi des discussions pendant les négociations, mais qui ne sont pas des États-Parties.

1. Contexte

La 30^e Conférence des Parties (CdP30) à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques s'est tenue à Belém, au Brésil, en novembre 2025, dans un contexte mondial particulièrement sensible. L'année 2025 a en effet enregistré de nouveaux records de température, tandis que les tensions géopolitiques ont rendu les négociations multilatérales plus complexes. Pour la présidence brésilienne, cette édition devait être à la fois la « CdP de la mise en œuvre » et la « CdP de la vérité », c'est-à-dire une étape décisive permettant de confronter les engagements climatiques actuels aux impératifs scientifiques pour maintenir l'objectif de limitation du réchauffement à 1,5°C.

L'un des enjeux centraux de la CdP30 consistait donc à réduire l'écart persistant entre les contributions déterminées au niveau national (CDN), les trajectoires d'émissions réellement observées et les besoins d'adaptation croissants des pays les plus vulnérables. À cet égard, les Parties ont adopté le « Paquet politique de Belém », un ensemble de décisions visant à renforcer la crédibilité, la cohérence et la mise en œuvre de l'action climatique internationale. Sa mesure phare, baptisée « Mutirão mondial » – ou mobilisation collective –, propose un cadre volontaire destiné à accélérer l'action dans plusieurs domaines clés : adaptation, résilience, financement, transition juste et coopération entre États et acteurs non étatiques.

Si plusieurs avancées techniques importantes ont été enregistrées, notamment sur les indicateurs du cadre mondial pour l'adaptation et sur la reconnaissance du rôle des gouvernements locaux et des populations autochtones, les négociations ont été marquées par une forte polarisation autour de la question des combustibles fossiles. L'absence d'un accord explicite sur une sortie progressive ou planifiée des énergies fossiles dans la décision finale a suscité des réactions contrastées. Pour certains, ce compromis reflète les réalités géopolitiques actuelles ; pour d'autres, il demeure insuffisant face à l'urgence climatique et éloigne encore davantage la communauté internationale d'une trajectoire compatible avec 1,5°C.

Dans ce contexte, la CdP30 apparaît comme un moment charnière : elle consolide certains acquis de mise en œuvre et élargit l'espace de coopération, tout en révélant les limites persistantes de l'ambition collective. La présente Note de décryptage analyse les résultats de Belém de manière thématique, en présentant successivement : (i) les sujets négociés, (ii) les résultats obtenus, et (iii) les questions ouvertes, prochaines étapes et perspectives.

2. Aperçu des résultats de la CdP30

2.1. Décisions majeures et avancées techniques

Le sommet a adopté le « **Paquet politique de Belém** », dont la décision centrale est la « **Mutirão mondial : unir l'humanité dans une mobilisation mondiale contre le changement climatique** ».

A. Financement climatique et moyens de mise en œuvre (MME)

- **Nouvel Objectif Collectif Quantifié (NCQG):** La CRA a décidé de convoquer une table ronde ministérielle de haut niveau pour réfléchir à la mise en œuvre du NCQG, y compris ses éléments quantitatifs et qualitatifs. La décision *Mutirão* reconnaît la nécessité d'augmenter considérablement le soutien financier fourni et mobilisé en faveur des pays en développement.
- **Financement de l'adaptation :** La CRA a réaffirmé le doublement du financement de l'adaptation fourni par les pays développés, a appelé à des efforts pour au moins **tripler le financement de l'adaptation d'ici 2035** et a exhorté les pays développés à augmenter la trajectoire de leur fourniture collective de financement climatique pour l'adaptation aux pays en développement Parties.
- **Programme de travail sur le financement climatique :** La CRA a décidé d'établir un Programme de travail de deux ans sur le financement climatique, y compris sur l'Article 9.1 (obligations financières des pays développés) dans le contexte de l'Article 9 dans son ensemble.
- **Alignement des Flux Financiers (Article 2.1(c)):** La CRA a décidé de tenir des délibérations dans le cadre d'un « **Dialogue sur la mise en œuvre de l'Article 2.1(c) et sa complémentarité avec l'Article 9** » et de convoquer une table ronde annuelle de haut niveau pour échanger des vues sur les solutions pratiques.
- **Fonds climatiques :**
 - L'**Adaptation Fund** a reçu près de 135 millions USD de nouvelles contributions.
 - Le **Fonds vert pour le climat (FVC)** a vu le montant total approuvé atteindre 19,3 milliards de dollars américains.
 - Le **Fonds pour la réponse aux pertes et préjudices (FRLD)** a fait l'objet de progrès, notamment l'établissement des Modalités de mise en œuvre de la Barbade (BIM) et le lancement de l'appel à demandes de financement.

B. Adaptation et Résilience

- **Objectif Mondial en Matière d'Adaptation (GGA):** La CRA a adopté une liste de **59 indicateurs** annexée à la décision, soulignant qu'ils sont volontaires, non prescriptifs et non punitifs, et ne créent pas de nouvelles obligations ou engagements financiers. Cette adoption a été contestée par plusieurs délégations (Panama, Uruguay, AILAC, UE, Suisse, Canada) qui ont regretté que le texte final ne reflète pas deux années de travail technique et ait été adopté malgré des motions d'ordre.
- **Plans Nationaux d'Adaptation (PNA):** La CdP a noté l'insuffisance des fonds alloués à l'élaboration et à la mise en œuvre des PNA et a demandé au Groupe d'experts des PMA (GEPMA) et au Comité d'adaptation (CA) de renforcer leurs travaux pour combler ces lacunes et répondre aux besoins des Pays les moins avancés (PMA).
- **Examen du Mécanisme International de Varsovie (WIM) :** La CRA a conclu l'examen du WIM, demandant au Réseau de Santiago de redoubler d'efforts pour catalyser l'assistance technique

et demandant au Conseil consultatif de surveiller la rentabilité de la mise en œuvre de la structure organisationnelle du Secrétariat du Réseau.

C. Atténuation

- **Mesures Commerciales Restrictives Unilatérales (MURC) :** La CRA a réaffirmé que les mesures prises pour lutter contre les changements climatiques, y compris les mesures unilatérales, ne devraient pas constituer un moyen de discrimination arbitraire ou injustifiable ni une restriction déguisée au commerce international. Un travail est demandé aux Organes subsidiaires pour examiner les opportunités, défis et obstacles liés au renforcement de la coopération internationale concernant le rôle du commerce, et une Réunion de haut niveau est prévue en 2028.
- **Programme de Travail sur l'Ambition et la Mise en Œuvre en matière d'Atténuation (PTA):** La CRA a pris note des conclusions, opportunités et obstacles du rapport 2025 du PTA, notamment le rôle des forêts et la nécessité de soutenir les Peuples autochtones et les Communautés locales. Le PTA se poursuivra jusqu'à la CRA8 (CdP31).
- **Approches Coopératives (Article 6.2):** La CRA a noté l'état de l'infrastructure d'enregistrement et de suivi et a demandé au Secrétariat de la mettre en œuvre dans les meilleurs délais.
- **Mécanisme 6.4 de l'Accord de Paris :** La CRA a prolongé jusqu'au 30 juin 2026 le délai accordé aux Parties hôtes du Mécanisme de développement propre (MDP) pour approuver la transition des projets vers le mécanisme de l'Article 6.4.
- **Carburants pour l'aviation et le transport maritime internationaux :** L'OSCST a noté qu'il continuait d'examiner cette question et a convenu de poursuivre son examen lors de la SBST64.

D. Autres Résultats et Questions Transversales

- **Mécanisme de Transition Juste :** La CRA a décidé de mettre en place un mécanisme de transition juste pour renforcer la coopération internationale, l'assistance technique, le renforcement des capacités et le partage des connaissances, demandant aux SB 64 (juin 2026) de recommander un projet de décision sur son processus de mise en œuvre pour la CRA8.
- **Plan d'Action pour l'Égalité des Genres (PAG):** La CdP a adopté le nouveau PAG pour 2026-2034.
- **Programme de Mise en Œuvre des Technologies (TIP):** La CRA a décidé que les travaux menés dans le cadre du TIP doivent contribuer à la prise de mesures urgentes pour limiter l'augmentation de la température à 1,5°C.
- **Examen du Centre et réseau des technologies climatiques (CRTC):** La CdP et la CRA ont décidé de prolonger le mandat du CRTC jusqu'à la fin de 2041 et ont approuvé un processus pour sélectionner un nouvel hôte, les résultats devant être examinés par la CdP 31.
- **Coopération avec d'autres organisations internationales :** La CdP a reconnu que les Conventions de Rio ont des objectifs et dispositions distincts, mais a noté l'importance de la coopération entre elles.
- **Prochaines sessions :** La CdP a accepté l'offre de la **Turquie** d'accueillir la CdP31 en partenariat avec l'**Australie** et l'offre de l'**Éthiopie** d'accueillir la CdP32.
- **Feuilles de Route de la Présidence :** La Présidence brésilienne a annoncé qu'elle élaborerait deux feuilles de route en réponse à l'absence de consensus sur les combustibles fossiles et la déforestation dans la décision *Mutirão*: l'une sur la transition vers l'abandon des combustibles fossiles, et l'autre sur l'arrêt et l'inversion de la déforestation d'ici 2030, dont les résultats seront présentés à la CdP31.

2.2. L'Agenda Mondial pour l'Action Climatique (GCAA)

Le GCAA à la CdP30 a servi de cadre pour coordonner l'action climatique volontaire des Parties prenantes non-Parties. Les activités ont été structurées autour de six axes thématiques, en réponse aux conclusions du premier Bilan mondial (GST).

A. Points saillants de l'Agenda Action

- **Axe 1 - Énergie, Industrie et Transport** : L'Alliance Utilities for Net Zero Alliance (UNEZA) a augmenté son objectif d'investissement annuel à 148 milliards USD. Le « Belém 4x Pledge on Sustainable Fuels » a été lancé, visant à augmenter d'au moins quatre fois l'utilisation des carburants durables d'ici 2035.
- **Axe 2 - Forêts, Océans et Biodiversité** : Lancement du Tropical Forest Forever Facility (TFFF) avec 5,5 milliards USD d'engagements. L'Azores Marine Protected Areas Network (RAMPA) a annoncé sa mise en œuvre complète d'ici 2028.
- **Axe 3 - Agriculture et Systèmes Alimentaires** : L'accélérateur Resilient Agriculture Investment for net-zero land degradation (RAIZ) a été lancé par 10 pays pour restaurer les terres dégradées. Plus de 9 milliards USD d'investissements engagés dans les paysages régénératifs d'ici 2030 ont été rapportés.
- **Axe 4 - Villes, Infrastructures et Eau** : 162 entreprises, villes et régions ont réduit plus de 850 000 tonnes de CO₂ en 2024 via le WorldGBC Net Zero Carbon Buildings Commitment. Le Belém Call for Action for Affordable and Sustainable Housing a été approuvé par les ministres.
- **Axe 5 - Développement Humain et Social** : Lancement du Belém Health Action Plan avec un investissement initial de 300 millions USD d'une coalition de philanthropies.
- **Axe 6 - Facteurs Accélérateurs** : Un Global Super-Taxonomy a été proposé pour créer une interopérabilité entre les taxonomies nationales de finance durable. Lancement de l'AI Climate Institute (AICI) pour soutenir l'utilisation de l'intelligence artificielle pour l'action climatique dans les pays en développement.

2.3. Points de tension et limitations

Malgré ces avancées, plusieurs enjeux ont suscité des débats intenses :

- **Combustibles fossiles et déforestation** : le texte final n'inclut pas d'engagement explicite pour une sortie progressive des énergies fossiles ni pour l'inversion de la déforestation, suscitant des critiques de l'AOSIS, de l'UE et du Groupe africain.
- **Ambition des CDN** : les contributions nationales restent insuffisantes pour maintenir la trajectoire de 1,5 °C, et certaines Parties ont critiqué l'adoption de nouveaux indicateurs d'adaptation sans concertation technique préalable.
- **Participation et inclusivité** : le renforcement de l'implication des communautés locales et des peuples autochtones a été salué, mais des préoccupations demeurent sur les ressources, la formation et la capacité à intégrer ces acteurs dans les processus décisionnels.

Des tensions ont également émergé autour de l'examen des obligations financières des pays développés (Article 9.1), des mesures unilatérales de restriction commerciale et de la reconnaissance des besoins spécifiques de l'Afrique. Ces questions n'ont pas encore été pleinement résolues et seront approfondies lors des prochaines sessions des organes subsidiaires et de la CdP31.

2.4. Perspectives et prochaines étapes

La CdP30 a lancé l'Accélérateur mondial de mise en œuvre et la « Mission Belém vers 1,5oC » visant à accélérer la mise en œuvre des CDN et des PNA. La CdP30 a aussi défini une trajectoire de travail pour les années à venir :

- La transition juste et la déforestation feront l'objet de feuilles de route détaillées à présenter à la CdP31.
- Les organes subsidiaires (OSCST et OSMOE) continueront de suivre la mise en œuvre du financement, de l'adaptation, de l'alignement des flux financiers et de la participation des communautés locales.
- La mobilisation collective (« Mutirão mondial ») servira de cadre pour l'évaluation et l'accélération des actions climatiques, avec des rapports réguliers sur la progression des CDN et des PNA.
- La CdP31, en Turquie, sera un moment clé pour examiner les résultats des initiatives lancées à Belém, notamment pour la transition énergétique et la protection des forêts tropicales.

3. Décryptage des événements politiques de haut niveau

La CdP30 a été structurée autour de deux moments politiques majeurs, encadrant les deux semaines de négociations techniques et ministérielles. Ces événements avaient pour but de générer l'élan politique nécessaire et de débloquer les points de friction pour aboutir à une décision finale.

3.1. Le Sommet de Belém sur le Climat (*Belém Climate Summit*) : 8-9 novembre 2025

Ce sommet, qui a précédé l'ouverture officielle de la CdP30 (le 10 novembre), a réuni les **Chefs d'État et de Gouvernement** pour établir l'agenda politique et fixer les attentes pour les négociations.

Objectif Politique Clé	Événements et Déclarations Majeures	Impact sur la Conférence
Fixer l'Ambition des CDN (2035)	Le Sommet a lancé un appel mondial pour que les pays soumettent des Contributions Déterminées au Niveau National (CDN) de troisième cycle ambitieuses. Il a été l'occasion pour les dirigeants de réaffirmer leur engagement à maintenir l'objectif de 1,5°C à portée de main, malgré le contexte géopolitique difficile.	Le Sommet a créé une pression politique sur les négociateurs pour que la décision finale de la CdP30 inclue des mécanismes clairs pour évaluer et accélérer l'ambition des futures CDN.
Mise en avant des Thèmes de la Présidence	En tant que première CdP dans la région amazonienne, le sommet a été dominé par les thèmes de la biodiversité, des forêts tropicales et de la transition juste . Le lancement d'initiatives de financement majeures a eu lieu, comme l'annonce du Tropical Forest Forever Facility (TFFF) avec des engagements de plusieurs milliards, soulignant le rôle central des solutions basées sur la nature.	Cette focalisation a permis d'assurer que les questions de déforestation et de droits des Peuples autochtones et Communautés locales figurent en bonne place dans le Programme de travail sur l'Atténuation (PTA) et les discussions sur l'adaptation.
Soutien au Financement	Des discussions de haut niveau ont eu lieu sur la nécessité de débloquer le financement public et privé, en préparation de l'établissement du Nouvel Objectif Collectif Quantifié (NCQG) sur le financement climatique.	Ces engagements préliminaires ont fourni la base politique pour le mandat de travail de la CRA sur le NCQG et l'établissement d'un programme de travail de deux ans sur le financement climatique (Article 9).

3.2. Les Segments de Haut Niveau : 19 et 20 novembre 2025

Ces deux jours ont marqué le pivot des négociations, avec l'arrivée des Ministres chargés du climat et de l'environnement. Leur rôle est d'intervenir pour résoudre les impasses politiques que les négociateurs techniques n'ont pas réussi à surmonter.

Objectif Politique Clé	Rôle du Segment de Haut Niveau	Résultat(s)
Résoudre les Litiges d'Adaptation	Les négociations sur l' Objectif Mondial en Matière d'Adaptation (GGA) étaient bloquées sur la question de la nature des indicateurs. Le Segment de Haut Niveau a été le forum final pour le compromis.	Adoption d'une liste de 59 indicateurs pour le GGA. Cependant, l'adoption a été controversée, plusieurs délégations regrettant que ces indicateurs aient été déclarés "volontaires et non prescriptifs" sans alignement sur l'ambition scientifique.
Finaliser le Texte Mutirão	Les Ministres ont mené des consultations bilatérales et multilatérales de dernière minute sur les éléments les plus sensibles du projet de décision principal, notamment la référence aux combustibles fossiles et aux Mesures Commerciales Restrictives Unilatérales (MURC) .	La décision <i>Mutirão</i> a été adoptée après des négociations serrées, mais sans inclure de langage sur l'élimination progressive des combustibles fossiles . Le texte a réaffirmé que les MURC ne devraient pas constituer une restriction déguisée au commerce international. La Présidence a dû créer deux feuilles de route (sur les fossiles et la déforestation) pour répondre aux attentes non satisfaites.
Opérationnalisation des Mécanismes	Le Segment a validé les propositions de création ou de révision de mécanismes financiers et de soutien, comme le Mécanisme de Transition Juste et le Fonds pour les pertes et préjudices.	Décision d'établir un Mécanisme de Transition Juste pour renforcer la coopération internationale. Le Segment a également entériné les progrès sur le Fonds pour la réponse aux pertes et préjudices (FRLD) , y compris l'établissement des Modalités de mise en œuvre de la Barbade (BIM).
Déclarations Nationales	Les Ministres ont prononcé des déclarations nationales sur l'action climatique, marquant symboliquement l'engagement de leur pays et souvent annonçant de nouvelles initiatives (bilatérales ou multilatérales) pour renforcer l'élan de l'Agenda Mondial pour l'Action Climatique.	Les déclarations ont souligné l'accélération de l'action climatique volontaire à travers des initiatives comme le Belém 4x Pledge on Sustainable Fuels et le lancement d'un cadre mondial de Super-Taxonomie pour la finance durable.

En conclusion, si le Sommet de Belém a servi de catalyseur politique en début de conférence, le Segment de Haut Niveau a été le moment où les compromis cruciaux et souvent douloureux ont été forgés, permettant l'adoption finale de la décision *Mutirão mondiale*.

4. Résultats par thématique

4.1. Atténuation

Sujets de négociations

Les négociations sur l'atténuation se sont inscrites dans un contexte de pression scientifique et politique accrue, marqué par l'épuisement rapide du budget carbone compatible avec 1,5°C et par l'échéance de révision des CDN de troisième génération (CDN3.0).

Les principaux sujets abordés ont été :

- la poursuite et l'évolution du Programme de travail sur l'atténuation (Mitigation Work Programme – MWP) ;
- la demande, portée notamment par l'UE et les pays vulnérables, d'une feuille de route contraignante pour la transition hors des combustibles fossiles ;
- le renforcement de l'ambition des CDN, en particulier à l'horizon 2030 et 2035 ;
- l'articulation entre atténuation et mécanisme de transition juste, afin de limiter les impacts socio-économiques de la transition.

Les échanges ont confirmé que la CdP30 constituait un moment charnière pour la crédibilité du pilier atténuation de l'Accord de Paris, dans la continuité directe des conclusions du premier Bilan mondial (GST).

Résultats des Négociations

a) Décision « Mutirão mondial » : signal politique fort mais non prescriptif

La décision « Mutirão mondial », adoptée par consensus, réaffirme :

- l'objectif de maintenir le réchauffement « à portée de 1,5°C » ;
- la reconnaissance explicite de l'insuffisance des efforts actuels d'atténuation.

Toutefois, malgré de fortes attentes :

- aucune feuille de route contraignante sur la sortie des combustibles fossiles n'a été intégrée au texte final ;
- la question de la déforestation, pourtant centrale pour la présidence brésilienne, n'a pas non plus fait l'objet d'un cadre négocié.

Cette absence de prescriptions marque une limite structurelle majeure de la CdP30 sur l'atténuation.

b) Programme de travail sur l'atténuation (MWP)

Les Parties ont convenu que :

- la continuation et l'amélioration du MWP seront discutées en 2026 ;
- des appels à soumissions seront lancés sur les opportunités, défis et options d'amélioration du programme ;
- les travaux techniques se poursuivront sur les options sectorielles d'atténuation, afin d'accélérer la mise en œuvre.

	<p>c) Divergences clés et points de blocage</p> <p>Les négociations ont été marquées par plusieurs lignes de fracture persistantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la résistance de certains groupes à tout langage prescriptif ou juridiquement contraignant ; • l'opposition entre, d'une part, l'UE et les pays vulnérables, favorables à une feuille de route claire sur les fossiles, et, d'autre part, plusieurs pays producteurs ; • l'absence de référence explicite à la transition hors des combustibles fossiles dans la décision finale ; • une attention jugée insuffisante portée au méthane, malgré son pouvoir de réchauffement environ 80 fois supérieur au CO₂ sur 20 ans. <p>d) Avancées et éléments positifs</p> <p>Malgré ces limites, plusieurs avancées méritent d'être soulignées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le lancement de la « Mission Belém vers 1,5°C », visant à accélérer la mise en œuvre des engagements existants ; • la création de l'Accélérateur mondial de mise en œuvre (Global Implementation Accelerator) ; • le renforcement des mécanismes de suivi et de redevabilité des CDN 3.0, en lien avec le cadre de transparence ; • le maintien du multilatéralisme climatique, malgré un contexte géopolitique tendu.
<p>Prochaines étapes et perspectives</p>	<p>Les suites du pilier atténuation se joueront en 2026 à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • lors de la SB64 (juin 2026), la poursuite des travaux sur le MWP et les options sectorielles ; • l'analyse approfondie des CDN3.0 et leur alignement réel avec 1,5°C ; • les Parties sont appelées à soumettre leurs CDN3.0 alignées sur 1,5°C dans les plus brefs délais; • le cadre des initiatives parallèles lancées par la présidence brésilienne, notamment la conférence internationale sur la sortie des fossiles prévue en Colombie (Avril 2026)¹ ; • Les présidences de la Troïka (EAU, Azerbaïdjan, Brésil) et l'Australie produiront un rapport sur la « Mission Belém » en 2027 pour évaluer les progrès de mise en œuvre.

¹ Une conférence internationale spéciale sur la sortie des fossiles se tiendra en Colombie pour présenter les feuilles de route volontaires.

4.2. Adaptation

Sujets de négociations

L'enjeu majeur était l'opérationnalisation de l'Objectif Mondial d'Adaptation (GGA) à travers l'adoption d'indicateurs précis pour mesurer les progrès, une tâche technique complexe en discussion depuis deux ans.

Le financement de l'adaptation, jugé insuffisant par les pays en développement, était également au cœur des débats, avec des appels à fixer des sous-objectifs quantifiés spécifiques.

Les négociations ont principalement porté sur :

- l'opérationnalisation du Cadre du GGA, adopté à la CdP28 ;
- l'examen et la consolidation des indicateurs du GGA ;
- les liens entre adaptation, financement, pertes et préjudices et transparence ;
- l'intégration de l'adaptation dans les CDN et les stratégies de développement.

Résultats des Négociations

a) Indicateurs du GGA : progrès techniques, fragilité opérationnelle

Les discussions ont permis d'aboutir à un ensemble de 59 indicateurs destinés à suivre les progrès en matière d'adaptation.

Ces indicateurs couvrent des dimensions biophysiques, socio-économiques et institutionnelles ; intègrent des références à l'inclusivité, notamment au genre et aux groupes vulnérables ; visent à améliorer la comparabilité et le suivi global.

Cependant, plusieurs limites ont été soulignées les indicateurs restent volontaires ; ils ne sont pas hiérarchisés ; les méthodologies de mesure et de collecte de données restent inégalement définies.

b) Triplement du financement de l'adaptation

La décision finale de la CdP30 appelle les pays développés à tripler le financement de l'adaptation d'ici 2035 (par rapport aux niveaux de 2019). Cependant, les pays en développement ont noté que cela repousse l'échéance par rapport à leurs demandes initiales pour 2030.

c) Lien entre adaptation et moyens de mise en œuvre

La CdP30 a réaffirmé que la réussite de l'adaptation dépend directement de l'accès à des financements adéquats, prévisibles et concessionnels ; du renforcement des capacités institutionnelles et techniques ; du transfert et du déploiement de technologies adaptées.

Toutefois, malgré l'accord politique sur le triplement du financement de l'adaptation d'ici 2035, aucune modalité opérationnelle claire n'a été définie, ce qui limite la traduction concrète des engagements pris dans le cadre du GGA.

Il a été lancé à la CdP30 le lancement de l'Alliance pour la mise en œuvre des Plans Nationaux d'Adaptation (PNA), visant à accélérer leur financement et leur exécution, avec le soutien du PNUD et de plusieurs pays donateurs.

Prochaines étapes et perspectives

- Les 64eme sessions des organes subsidiaires (SB64) de juin 2026 poursuivront le travail technique sur les indicateurs pour répondre aux préoccupations soulevées lors de la plénière.
- La mise en place de cadre de suivi de la mise en œuvre de l'ambition du triplement de financement de l'adaptation.
- Un processus de deux ans a été lancé dans le cadre de la **Vision Belém-Addis** pour affiner les indicateurs, améliorer les métadonnées et définir des méthodologies techniques avant la CRA9 en 2027.
- les progrès sur l'adaptation alimenteront directement le second cycle du **Bilan mondial (GST-2)**.

4.3. Finance climat

Sujets de négociations

À la CdP30, la finance climat a occupé une place centrale, dans un contexte marqué par la nécessité de traduire les engagements politiques récents en trajectoires financières crédibles et opérationnelles. Les discussions se sont principalement concentrées sur :

- la consolidation d'un objectif de financement à long terme pour l'action climatique ;
- le financement de l'adaptation, priorité réaffirmée par les pays vulnérables ;
- la mise en place de nouveaux processus de travail pour suivre les engagements financiers ;
- et la situation des principaux fonds climatiques, notamment le Fonds vert pour le climat (FVC) et le Fonds de réponse aux pertes et préjudices (FRLD).

En effet, la mise en œuvre du Nouvel Objectif Collectif Quantifié (NCQG), s'appuyant sur l'accord de Bakou (CdP29) visant 1 300 milliards de dollars par an d'ici 2035, et l'opérationnalisation de l'Article 2.1(c) de l'Accord de Paris sur l'alignement des flux financiers étaient les priorités. La question de la responsabilité des pays développés au titre de l'Article 9.1 a également fait l'objet de consultations intenses.

Résultats des Négociations

a) Accord politique sur une trajectoire de financement à long terme

Les Parties ont adopté, dans la décision finale dite « global mutirão », une trajectoire visant à mobiliser au moins 1 300 milliards USD par an d'ici 2035 pour financer l'action climatique, couvrant :

l'atténuation,
l'adaptation,
ainsi que les pertes et préjudices.

Cette trajectoire reprend un objectif déjà discuté à la CdP29 et le replace au cœur du processus multilatéral. Toutefois, le texte final :

ne fixe aucune échéance intermédiaire,
ne précise ni les sources de financement, ni les responsabilités différenciées,
et ne prévoit aucun calendrier contraignant pour sa mise en œuvre.

b) Triplement du financement de l'adaptation : engagement politique sans modalités opérationnelles

La CdP30 a acté un accord visant à tripler les financements consacrés à l'adaptation climatique d'ici 2035, répondant ainsi à une demande forte des pays vulnérables.

Cependant :

aucune année de référence claire n'est définie ;
le texte ne précise pas qui finance quoi, ni par quels instruments ;
les modalités de mobilisation effective des ressources restent indéterminées.

En l'absence de clarifications, ce triplement demeure à ce stade un engagement politique non opérationnalisé.

c) Lancement de nouveaux processus de travail sur la finance climat

La CdP30 a mis en place plusieurs mécanismes visant à structurer les discussions futures :

un programme de travail sur la finance climat ;

une table ronde ministérielle spécialisée destinée à suivre les progrès des contributions financières.

Ces dispositifs ont pour objectif de renforcer les échanges techniques et politiques dans l'intervalle entre les CdP, en complément des négociations formelles en séance plénière.

En plus, Le Brésil a lancé le fonds « Tropical Forest Forever Facility » avec des engagements initiaux de 5,5 milliards de dollars (pour un objectif de 125 milliards) afin de rémunérer la conservation des forêts tropicales.

d) Absence d'engagements contraignants des pays développés

Malgré les attentes, les pays industrialisés n'ont pas adopté de plan clair et chiffré pour augmenter leur soutien public à court terme.

En particulier :

l'objectif souvent évoqué de 300 milliards USD par an comme étape intermédiaire vers les 1 300 milliards n'a pas été rendu opérationnel ;

aucun engagement financier immédiat et contraignant n'a été annoncé.

Cette situation a été largement critiquée par de nombreux négociateurs et organisations de la société civile comme révélatrice d'un manque d'ambition concrète.

e) Situation des fonds climatiques (FVC et FRLD)

Les discussions ont confirmé des préoccupations persistantes concernant les principaux fonds :

le Fonds pour les pertes et préjudices demeure largement sous-alimenté, malgré des appels répétés à son renforcement ;

la reconstitution du Fonds vert pour le climat (FVC) a été jugée insuffisante, suscitant des inquiétudes quant à sa capacité à jouer pleinement son rôle dans les prochaines années.

Synthèse des avancées et limites

Les résultats de la CdP30 en matière de finance climat traduisent un accord politique de principe, mais une faible traduction opérationnelle immédiate :

une trajectoire financière ambitieuse est reconnue,

mais sans mécanismes clairs pour en assurer la crédibilité,

et sans engagements publics contraignants à court terme.

Prochaines étapes et perspectives

- Un programme de travail de deux ans a été établi sur le financement climatique, incluant l'Article 9.1, pour clarifier les obligations.
- Une table ronde de haut niveau sous forme de Dialogue ministériel sera convoquée pour réfléchir à la mise en œuvre concrète du NCQG.

- Mise en œuvre u « Dialogue Veredas »², établi à la CdP30, sur trois ans et des « Discussions de Xingu sur le Financement »³ (niveau ministériel) pour discuter des défis et opportunités liés à l'alignement des flux financiers, tout en reconnaissant qu'il n'existe pas encore d'interprétation commune de cet article.

4.4. Marchés Carbone (Article 6)

Sujets de négociations

Les discussions sur l'Article 6 ont marqué un changement de phase : il ne s'agissait plus de créer de nouvelles règles, mais d'évaluer la capacité des pays à les appliquer concrètement. Les échanges ont porté sur les trois piliers de l'Article 6 :

- Article 6.2 : coopération entre États via des transferts de résultats d'atténuation (ITMOs) ;
- Article 6.4 : mécanisme centralisé international de crédits carbone géré par la CCNUCC ;
- Article 6.8 : approches non fondées sur le marché, axées sur la coopération et le partage d'expériences.

Résultats des Négociations

a) Article 6.2 – Coopération entre États (ITMOs)

L'Article 6.2 permet aux pays de coopérer directement en échangeant des réductions d'émissions (ITMOs) afin d'atteindre leurs objectifs climatiques, chaque pays utilisant son propre registre national sous des règles communes de transparence.

À la CdP30, les discussions ont porté sur la mise en œuvre pratique. Les avancées confirmées incluent la reconnaissance que l'Article 6.2 est opérationnel. Un accent mis sur les autorisations délivrées par les États, les registres nationaux, le hub international d'interopérabilité, la transparence et l'évitement du double comptage ; et l'organisation de dialogues et sessions techniques pour accompagner les pays.

b) Article 6.4 – Mécanisme centralisé de crédits carbone

L'Article 6.4 établit un système mondial de crédits carbone géré au niveau international. Il vise à financer des projets climatiques (forêts, énergie propre, déchets, etc.) ; transformer ces projets en crédits carbone officiels ; et permettre à d'autres pays ou acteurs d'utiliser ces crédits pour atteindre leurs objectifs climatiques.

À la CdP30, les discussions ont principalement porté sur l'application concrète du mécanisme et la capacité des pays à jouer leur rôle de Parties hôtes. Les décisions et avancées confirmées comprennent la confirmation que le mécanisme 6.4 est juridiquement en place. Des avancées sur : la

² De l'anglais *Veredas Dialogue* : Le Dialogue de Veredas est un dialogue annuel non contraignant mené dans le cadre de la CCNUCC et consacré à l'interprétation et à la mise en œuvre de l'article 2.1(c) de l'Accord de Paris. Ce dialogue vise à instaurer la confiance et à trouver un terrain d'entente sur les modalités d'application de l'article 2.1(c), élément crucial du financement et de l'action climatique mondiale au titre de l'Accord de Paris. Institué lors de la COP30 à Belém, au Brésil, ce dialogue fait suite à l'échec des négociations entre les parties sur une interprétation commune de l'article 2.1(c). Il se veut un processus ouvert, transparent et inclusif qui se poursuivra jusqu'à fin 2028.

³ De l'anglais *Xingu Finance Talks* : création d'un espace politique annuel de haut niveau, issu des résultats de la COP30, destiné à un dialogue ciblé sur l'Article 2.1(c) de l'Accord de Paris, qui vise à rendre les flux financiers cohérents avec un développement résilient au climat et à faibles émissions. Ces discussions, nommées d'après le fleuve Xingu en Amazonie, sont l'un des deux piliers de ce nouveau mécanisme de dialogue sur le financement mondial. L'autre pilier est le Dialogue Veredas, qui se concentre spécifiquement sur la question du financement de la transition juste, marquant ainsi une approche globale et structurée par la présidence brésilienne pour faire progresser l'agenda complexe de l'alignement de toutes les finances sur les objectifs climatiques.

	<p>transition des projets CDM, le fonctionnement du registre 6.4, les méthodologies, l'accréditation des entités de validation ; et la reconnaissance officielle que le mécanisme est progressif, et non immédiatement pleinement opérationnel.</p> <p>c) Article 6.8 – Approches non fondées sur le marché</p> <p>L'Article 6.8 vise la coopération sans achat ni vente de crédits carbone. À la CdP30, les discussions se sont concentrées sur le programme de travail, la plateforme 6.8 et le rôle du Comité de Glasgow.</p> <p>Les avancées confirment que l'Article 6.8 est un outil de coopération, et non un marché. Il met en avant : les politiques publiques, le transfert de technologies et le partage d'expériences. Les pays sont encouragés à partager des exemples concrets via la plateforme.</p>
<p>Prochaines étapes et perspectives</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Date limite pour l'approbation de la transition des activités du MDP par les pays hôtes est fixé pour Juin 2026.. • Dans le domaine de la mise en œuvre, les premiers échanges et exemples concrets de fonctionnement du marché sont attendus en 2026, avec une surveillance accrue sur l'intégrité environnementale.

4.5. Transition Juste

Sujets de négociations

La transition juste a été l'un des sujets les plus débattus à la CdP30, reflétant l'importance croissante du volet social des transitions climatiques, c'est-à-dire la manière de passer vers des économies bas-carbone sans aggraver les inégalités sociales et économiques, et en protégeant les travailleurs, les communautés vulnérables et les territoires affectés par la décarbonation.

Les négociations ont porté notamment sur :

- la formalisation d'un mécanisme international de transition juste dans le cadre de la CCNUCC ;
- l'articulation entre la transition juste et les politiques climatiques nationales et internationales, y compris l'atténuation (sortie des combustibles fossiles) et l'emploi ;
- la reconnaissance du cadre des droits humains et du travail, ainsi que des besoins des travailleurs, des peuples autochtones et des communautés marginalisées.

<p>Résultats des Négociations</p>	<p>a) Adoption d'un mécanisme de transition juste (Just Transition Mechanism)</p> <p>L'un des résultats les plus significatifs de la CdP30 a été la décision de développer un mécanisme international dédié à la transition juste, souvent désigné dans les négociations comme Belém Action Mechanism (BAM) ou « mécanisme d'action de Belém pour la transition juste ».</p> <p>Ce mécanisme vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • renforcer la coopération internationale, notamment en matière de soutien technique et de renforcement des capacités ; • faciliter le partage de connaissances et de bonnes pratiques ; • encourager l'élaboration de plans et trajectoires de transition juste
--	---

	<p>au niveau national et sectoriel.</p> <p>Bien que le texte final ne lance pas immédiatement le mécanisme, il charge les organes subsidiaires (SB) de préparer une recommandation sur son opérationnalisation pour adoption à la CdP31.</p> <p>b) Portée et langage politique renforcé</p> <p>La décision adoptée inclut un langage très inclusif et fondé sur les droits, intégrant pour la première fois dans les négociations climatiques des références explicites à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • droits humains et droits du travail ; • droit à un environnement propre, sain et durable ; • droits des peuples autochtones, y compris la liberté, l'autodétermination et le consentement préalable ; • inclusion de groupes marginalisés dans les processus de transition. <p>Ce cadre constitue un avancement politique significatif, même si les modalités concrètes d'application restent à définir.</p> <p>En résumé, la CdP30 a permis de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • institutionnaliser politiquement la transition juste dans le cadre de la CCNUCC ; • poser les bases d'un mécanisme international qui pourrait structurer les actions, les normes et le soutien ; • intégrer pour la première fois un langage de droits humains et d'inclusion dans une décision de la CdP sur la transition juste.
<p>Prochaines étapes et perspectives</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Soumissions : Les parties sont invitées à présenter leurs vues sur le mécanisme d'ici mars 2026. • SB64 (Bonn, juin 2026) : définition des éléments d'opérationnalisation du mécanisme (structure, missions, ressources, indicateurs). • CdP31 (Antalya, novembre 2026) : adoption du texte final permettant l'entrée en vigueur du mécanisme et la mise en place des instruments d'appui à la transition juste. • Développement de plans nationaux de transition juste, intégrant les dimensions sociales, économiques, environnementales et de droits humains.

4.6. Pertes et Préjudices

Sujets de négociations

L'examen du Mécanisme international de Varsovie (WIM) et le renforcement du Fonds de réponse aux pertes et préjudices (FRLD) étaient au programme, avec un accent sur la nécessité de fonds additionnels.

Les pertes et préjudices renvoient aux impacts irréversibles et inévitables des changements climatiques, qui ne peuvent être évités ni par l'atténuation ni par l'adaptation.

À la CdP30 à Belém, cette thématique s'est inscrite dans la continuité des décisions prises depuis

Charm el-Cheikh, Dubaï et Bakou, avec un accent particulier sur l'opérationnalisation des mécanismes existants, plutôt que sur l'adoption de nouveaux cadres normatifs.

Sur le plan formel, un seul point de l'ordre du jour a été négocié dans le cadre du OSMOE63 :

- le Mécanisme international de Varsovie pour les pertes et préjudices (WIM), comprenant :
- la révision 2024 du WIM ;
- le Rapport annuel conjoint de l'ExCom et du Réseau de Santiago.

Résultats des Négociations

a) Conclusion de la révision 2024 du Mécanisme international de Varsovie (WIM)

La CdP30 a marqué la conclusion de la troisième révision du MIV, avec l'adoption des projets de décisions issus de la révision 2024 ; et leur validation formelle par la CRA et la COP.

Cette étape a permis de clarifier le mandat, la structure et les mécanismes de suivi du WIM ; de renforcer sa légitimité politique, sans toutefois en modifier fondamentalement la nature.

b) Réseau de Santiago : passage à l'opérationnalisation

Une avancée notable de la CdP30 est la confirmation que le Réseau de Santiago est désormais opérationnel, avec la fourniture de son premier cas d'assistance technique.

Cette évolution marque le passage du Réseau d'un cadre conceptuel, à un outil concret d'appui technique aux pays en développement confrontés aux pertes et préjudices.

Les décisions adoptées encouragent explicitement les pays à utiliser davantage le Réseau de Santiago pour répondre à leurs besoins.

c) Rapport annuel conjoint de l'ExCom et du Réseau de Santiago

La CdP30 a également permis la finalisation des travaux sur le Rapport annuel conjoint ; l'adoption des projets de décision correspondants par la CRA ; et l'adoption des décisions associées par la CdP.

Ces décisions confèrent une reconnaissance politique claire au rapport et consolident le rôle de l'ExCom et du Réseau de Santiago dans l'architecture institutionnelle des pertes et préjudices.

La CdP30 a approuvé le rapport du Fonds et lancé l'appel à propositions pour sa phase de démarrage (Modalités de mise en œuvre de la Barbade), avec une allocation initiale de 250 millions de dollars.

De nombreux acteurs ont déploré la sous-capitalisation chronique du fonds et l'absence d'obligation explicite pour les pays développés d'augmenter leurs contributions.

Prochaines étapes et perspectives

<p>Opérationnalisation du Fonds de réponse aux pertes et préjudices (FRLD)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'appel à propositions de financement officiellement lancé le 15 décembre 2025. Les pays en développement auront alors six mois pour soumettre leurs demandes de financement pour des projets et programmes (entre 5 et 20 millions de dollars). Le Conseil du Fonds commencera à approuver ces demandes lors de sa neuvième réunion en juillet 2026. • Le Conseil du Fonds a décidé de lancer le premier processus de reconstitution des ressources du Fonds en 2027. Cette étape est critique car, sans engagements significatifs, le Fonds risque de s'épuiser en 2027, ne disposant actuellement que d'environ 788 millions de dollars de promesses totales (dont une partie seulement a été confirmée par des accords de contribution).
<p>Évolution du Mécanisme international de Varsovie (WIM)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La troisième revue du WIM a abouti à la décision d'établir un processus pour produire un « Rapport régulier sur l'état des pertes et préjudices » (State of Loss and Damage Report). Ce rapport devra synthétiser les informations sur les problèmes critiques, les leçons apprises et les conseils politiques. • Le WIM a reçu le mandat de développer des produits de connaissance sur les méthodologies d'évaluation des pertes économiques et non économiques, ainsi que sur l'intégration des pertes et préjudices dans les plans de réponse nationaux. • Le développement de lignes directrices volontaires pour améliorer la collecte et la gestion des données sur les pertes et préjudices a été accéléré afin d'éclairer la préparation des Rapports Biennaux de Transparence (BTR).
<p>Perspectives Financières et Politiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les perspectives restent marquées par une sous-capitalisation chronique. Les promesses faites à la CdP30 ont été modestes (ex: 22 millions de dollars annoncés, plus des promesses de l'Espagne et de la Suisse), ce qui est minime par rapport aux besoins estimés à près de 400 milliards de dollars par an. • Une orientation a été donnée pour lier le Fonds au Nouvel Objectif Collectif Quantifié (NCQG) sur le financement climatique, bien que le texte final de la décision « Mutirão » n'appelle pas explicitement les pays développés à augmenter spécifiquement le financement pour les pertes et préjudices. • La CRA a exhorté le Conseil du FRLD à éviter les obstacles bureaucratiques disproportionnés pour l'accès aux ressources, un point crucial pour les pays vulnérables. Cependant, il n'y a pas eu de garantie explicite sur l'accès direct pour les petites subventions destinées aux communautés.
<p>Assistance Technique (Réseau de Santiago)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Réseau de Santiago doit redoubler d'efforts pour catalyser l'assistance technique et assurer une présence régionale opérationnelle en temps opportun. • La cohérence et la complémentarité entre le Comité exécutif du WIM, le Réseau de Santiago et le Fonds (FRLD) devront être renforcées.

4.7. Genre

Sujets de négociations

Le genre a été abordé comme un enjeu transversal, mais avec un nombre limité de points substantiels réellement négociés.

Les discussions se sont principalement concentrées sur : l'adoption du nouveau **Plan d'Action Genre** (Gender Action Plan – GAP) post-2025 ; l'intégration du genre dans d'autres agendas clés, notamment : l'adaptation et le Global Goal on Adaptation (GGA), le renforcement des capacités, la participation inclusive (femmes, jeunes, peuples autochtones et communautés locales) ; la reconnaissance de nouvelles catégories de vulnérabilité, en particulier : les femmes et filles afrodescendantes, les personnes en situation de care ou de travail de soins non rémunéré.

Résultats des Négociations

a) Adoption du Plan d'Action Genre (GAP) post-2025

La CdP30 a permis l'adoption formelle du nouveau Gender Action Plan, évitant ainsi un vide normatif après 2025.

Bien que jugé imparfait, ce texte : maintient un cadre politique international sur le genre et le climat ; reconnaît des enjeux clés liés à la participation, à l'adaptation et à la justice climatique.

Toutefois, le GAP a été adopté sans ressources dédiées suffisantes, limitant fortement sa portée opérationnelle.

b) Reconnaissance explicite du travail de soins (care work)

Le texte adopté reconnaît explicitement que le travail de soins, majoritairement assuré par les femmes, est central pour la résilience, l'adaptation et la justice climatique.

Cette reconnaissance constitue une avancée politique importante, ce sujet ayant longtemps été marginalisé dans les négociations climatiques.

c) Intégration accrue du genre dans l'adaptation et le GGA

Dans le cadre du Global Goal on Adaptation, certains indicateurs font désormais référence : à la participation des femmes, à l'accès équitable aux ressources, à la prise en compte des vulnérabilités différenciées.

Ces éléments reflètent une meilleure prise en compte du genre dans l'adaptation, bien que sans obligation claire de résultats, ce qui limite leur portée concrète.

En marge des négociations, le ministère brésilien des Femmes a lancé un « Protocole pour promouvoir l'autonomisation des femmes et des filles dans les urgences climatiques et les catastrophes ».

Prochaines étapes et perspectives

Malgré l'adoption du plan, plusieurs défis et étapes restent à franchir :

- Lors de la plénière de clôture, plusieurs pays (dont la Russie, l'Argentine, le Paraguay et le Saint-Siège) ont fait des déclarations interprétatives, affirmant qu'ils appliqueraient le plan selon leurs définitions nationales du genre (souvent limitées au sexe biologique) et leurs valeurs culturelles. Cela soulève des questions sur l'uniformité de l'application du plan.
- Les organisations de la société civile et les pays en développement ont souligné que sans ressources financières adéquates et dédiées, le plan risque de manquer d'efficacité. La décision invite les entités de financement (publiques et privées) à soutenir la mise en œuvre, mais

sans obligation contraignante.

- Une révision de la mise en œuvre du PAG est prévue lors de la 71e session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (OSMOE71) en 2029, pour évaluer les progrès avant la fin du cycle en 2034.
- Les références explicites à la santé et aux droits reproductifs restent un point de blocage (« ligne rouge ») pour certains groupes de négociation, notamment le Groupe Arabe, ce qui limite la portée du texte sur ces aspects.

4.8. Bilan mondial

Sujets de négociations

Les négociations sur le Bilan Mondial à la CdP30 se sont concentrées sur la traduction des conclusions du premier Bilan (GST-1, conclu à la COP28) en actions concrètes et sur la préparation du second cycle.

Le « Dialogue des Émirats arabes unis » (UAE Dialogue), créé lors de la COP28, devait être lancé pour suivre la mise en œuvre des résultats du GST. Un désaccord profond existait sur sa portée : *devait-il se concentrer spécifiquement sur le financement (comme le souhaitaient certains pays en développement, arguant qu'il figure dans la section finance de la décision de la COP28) ou couvrir la mise en œuvre de tous les résultats du GST (position d'autres parties)?*.

- Les discussions ont porté sur les éléments de procédure et de logistique pour le prochain cycle (2026-2028). Les points de friction incluaient l'alignement avec les cycles du GIEC, le calendrier, et la manière d'intégrer les Pertes et Préjudices comme domaine thématique distinct.
- L'avenir du dialogue annuel destiné à informer la préparation des Contributions Déterminées au niveau National (CDN) était en discussion, notamment pour savoir s'il devait se poursuivre ou se conclure.
- La nécessité de répondre aux conclusions du GST-1 concernant l'écart d'ambition pour limiter le réchauffement à 1,5°C, notamment via une feuille de route pour la sortie des fossiles, était au cœur des débats politiques.

Résultats des Négociations

Les Parties ont adopté plusieurs décisions techniques et politiques pour structurer la suite du processus GST et accélérer la mise en œuvre.

- Les Parties ont convenu de lancer ce **Dialogue des Émirats arabes unis (UAE Dialogue)** sur la mise en œuvre des résultats du GST. Il se tiendra lors des sessions des organes subsidiaires en juin 2026 (SB64) et juin 2027 (SB66) avant de se conclure. Il facilitera le partage d'expériences sur les opportunités et les obstacles, en mettant l'accent sur le financement, le renforcement des capacités, la technologie et la coopération internationale.
- **Affinement du processus pour le GST-2** : La décision encourage la communauté scientifique (notamment le GIEC) à fournir les meilleures données disponibles. Elle demande aux co-facilitateurs du dialogue technique de renforcer l'examen des pertes et préjudices, ainsi que des mesures de riposte et de la coopération internationale.
- **Conclusion du Dialogue annuel** : Il a été décidé que le dialogue annuel sur la manière dont le GST informe les CDN se conclurait lors de la session de juin 2026 (SB64). Les Parties examineront sa reprise lors de la conclusion du second GST en 2028.

	<ul style="list-style-type: none"> • Mécanismes d'accélération (Décision « Mutirão ») : En réponse à l'urgence signalée par le GST, la CdP30 a lancé l'« Accélérateur mondial de mise en œuvre » et la « Mission Belém vers 1,5°C » pour aider les pays à surmonter les obstacles à la mise en œuvre de leurs CDN et Plans Nationaux d'Adaptation (PNA). • Reconnaissance politique : La décision finale reconnaît que le budget carbone s'épuise rapidement et affirme que la transition énergétique est « irréversible », bien qu'elle n'inclue pas de feuille de route contraignante pour la sortie des fossiles dans le texte officiel.
<p>Prochaines étapes et perspectives</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le dialogue EAU se tiendra en 2026 et 2027. Des co-facilitateurs seront nommés pour produire des rapports sommaires qui serviront d'intrants pour le second Bilan Mondial. • Un dialogue ministériel de haut niveau sera convoqué lors de la CRA9 (COP32 en 2027) pour examiner les résultats du Dialogue EAU. • Le second Bilan Mondial (GST-2) se déroulera de 2026 à 2028. Les présidents des organes subsidiaires devront veiller à ce que chaque phase dispose de suffisamment de temps, en tirant les leçons du premier cycle. • Une question ouverte demeure sur la capacité de ces dialogues procéduraux à combler réellement l'écart d'ambition et de mise en œuvre identifié, en particulier sans engagements financiers contraignants supplémentaires liés spécifiquement aux résultats du GST.

4.9. Technologie

Sujets de négociations

Les négociations sur la technologie ont porté sur le soutien de la CCNUCC au développement et au déploiement des technologies climatiques, à travers :

- le Mécanisme technologique, composé du Comité exécutif de la technologie (TEC) et du Centre et Réseau des technologies climatiques (CTCN) ;
- les liens entre le mécanisme technologique et le mécanisme financier ;
- la gouvernance du mécanisme, le rapport annuel conjoint du TEC et du CTCN (Joint Annual Report – JAR) ;
- la révision des fonctions du CTCN et la préparation de l'appel à candidatures pour l'hôte du centre ;
- la conception d'un programme structurant de mise en œuvre des technologies climatiques.

<p>Résultats des Négociations</p>	<p>a) Gouvernance du Mécanisme technologique</p> <p>La CdP30 a examiné la gouvernance du mécanisme technologique, notamment à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'examen du rapport annuel conjoint du TEC et du CTCN ; • la clarification des rôles respectifs du TEC et du CTCN ; • le renforcement de la coordination entre ces deux organes subsidiaires techniques.
--	---

Ces éléments visent à améliorer la cohérence et l'efficacité du mécanisme dans l'appui aux pays en développement.

b) Centre et Réseau des technologies climatiques (CTCN)

Plusieurs décisions importantes ont concerné le CTCN :

- la révision de ses fonctions, afin de mieux répondre aux besoins des pays en développement ;
- la préparation de l'appel à candidatures pour l'hôte du Centre ;
- la poursuite des activités d'assistance technique, d'identification d'opportunités de financement et de mobilisation du réseau d'experts.

c) Programme de Belém de mise en œuvre des technologies climatiques

L'une des principales avancées de la CdP30 est l'adoption du Programme de Belém de mise en œuvre des technologies climatiques, qui constitue un cadre structurant pour l'action future.

Principes

- Fondé sur les priorités technologiques des pays en développement ;
- Vise à accroître la disponibilité et l'accès à un soutien financier, technique et de renforcement des capacités.

Contenu

- Relever les défis liés à la mise en œuvre des priorités technologiques nationales ;
- Renforcer les systèmes nationaux d'innovation et les environnements favorables (cadres politiques et réglementaires) ;
- Appuyer l'intégration des priorités technologiques dans les politiques, programmes et projets nationaux ;
- Renforcer les capacités de préparation de projets finançables et favoriser les partenariats.

Le programme est mis en œuvre par le TEC et le CTCN, intégrés dans leurs plans de travail respectifs.

Modalités de mise en œuvre

- Dialogues mondiaux annuels à compter de 2027, avec sélection des thématiques par le TEC ;
- Dialogue ministériel de haut niveau prévu lors de la CRA10 (novembre 2028) ;
- Dialogues régionaux organisés par le CTCN en collaboration avec le TEC, sous réserve de la disponibilité des ressources ;
- Suivi et rapports annuels, avec des évaluations périodiques et un examen prévu à la CRA16 (2034).

d) Liens avec le mécanisme financier

Le soutien financier au développement et au déploiement des

Prochaines étapes et perspectives

technologies climatiques est assuré notamment par :

- le Fonds pour l'Environnement mondial (FEM/GEF), qui intègre la dimension technologique dans ses programmes et projets, y compris à travers des initiatives telles que les Technology Needs Assessments ;
- le Fonds vert pour le climat (FVC/GCF), via :
 - ses programmes de préparation et de soutien préparatoire (*Readiness and Preparatory Support Programme*),
 - et des activités de recherche et développement collaboratifs.

Ces mécanismes appuient également la mise en œuvre du Programme de Belém dans le cadre de leurs mandats.

e) Initiatives transversales : intelligence artificielle

Le Mécanisme technologique a lancé une initiative sur l'intelligence artificielle au service de l'action climatique, avec des actions prévues dès 2025, notamment :

- l'organisation d'événements dédiés ;
- l'accélération des mesures d'atténuation et d'adaptation par des solutions basées sur l'IA ;
- le renforcement des capacités liées à l'IA ;
- l'organisation du prix "AI for Climate Action Award 2025" ;
- la création progressive d'un pôle de compétences centralisant les applications d'IA en libre accès pour l'action climatique.
- Lancement du Programme de mise en œuvre des technologies (TIP) de Belém.

• Blocage sur le Rapport Annuel et les Liens Financiers :

- Les Parties n'ont pas réussi à s'accorder sur le Rapport annuel conjoint du TEC et du CRTC. L'examen a été renvoyé à la session de juin 2026 (SB64).
- De même, aucun consensus n'a été trouvé sur les liens entre le Mécanisme technologique et le Mécanisme financier (notamment sur les directives FVC). Ce point sera également repris à la SB64.

• Mise en œuvre du TIP :

- Le programme commence immédiatement. Le TEC et le CRTC doivent intégrer ses éléments dans leurs plans de travail.
- Des **dialogues mondiaux** annuels seront organisés lors des sessions des organes subsidiaires à partir de 2027.

• Sélection de l'hôte du CTC : Un groupe d'évaluation examinera les propositions d'hôtes et soumettra un rapport à la SB64 (juin 2026), avec une décision finale attendue à la COP31.

• Un dialogue ministériel de haut niveau sur le développement et le transfert de technologies est prévu pour 2028 (CRA10).

4.10. Action pour l'autonomisation climatique (ACE)

Sujets de négociations

Les discussions sur l'ACE se sont déroulées principalement au sein de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (OSMOE). Les négociations se sont concentrées sur le suivi du Programme de travail de Glasgow sur l'ACE (adopté en 2021 pour dix ans) et de son plan d'action actuel (adopté en 2022 pour quatre ans).

Les points spécifiques abordés comprenaient :

- L'examen du quatrième rapport annuel sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités du Programme de travail de Glasgow.
- La préparation de l'examen à mi-parcours du Programme de travail, prévu pour évaluer son efficacité et identifier les lacunes.
- L'intégration de nouveaux thèmes, notamment l'intégrité de l'information et la lutte contre la désinformation climatique, un sujet poussé par la Présidence brésilienne et une coalition de pays, qui ont appelé à inclure ces engagements dans l'agenda ACE.

Résultats des Négociations	<p>Les Parties ont adopté une décision qui structure les travaux pour l'année à venir, en mettant l'accent sur l'évaluation et la planification future.</p> <ul style="list-style-type: none">• Orientation du Dialogue ACE 2026 : Il a été décidé que le Dialogue sur l'ACE, qui se tiendra lors de la session de juin 2026 (OSMOE64), se concentrera sur la facilitation des contributions à l'examen à mi-parcours du Programme de travail de Glasgow. L'objectif sera d'analyser l'efficacité du programme, ainsi que les lacunes et les besoins émergents.• Préparation du futur Plan d'Action : La décision stipule que les discussions devront également servir à identifier les éléments potentiels d'un nouveau plan d'action dans le cadre du Programme de travail, le plan actuel arrivant bientôt à échéance.• Appel à contributions : Les Parties sont invitées à soumettre leurs points de vue sur les questions à aborder lors du Dialogue 2026 et de l'atelier technique avant le 31 mars 2026.• Initiative parallèle sur l'intégrité de l'information : Bien que cela relève de l'Agenda d'Action plutôt que du texte formel final de l'ACE à ce stade, la « Déclaration sur l'intégrité de l'information climatique », signée par plusieurs pays (dont le Brésil, le Canada, la France), s'engage explicitement à soutenir l'inclusion de l'intégrité de l'information dans l'agenda ACE de la CCNUCC.
Prochaines étapes et perspectives	<ul style="list-style-type: none">• Soumissions (Mars 2026) : Les pays doivent soumettre leurs propositions pour le Dialogue et l'atelier technique d'ici le 31 mars 2026. Cela sera crucial pour définir les priorités du prochain cycle.• Examen à mi-parcours (Juin 2026 - OSMOE 64) : La session de Bonn sera déterminante pour réorienter ou renforcer le Programme de travail de Glasgow à mi-chemin de sa mise en œuvre.• Intégration de nouveaux enjeux : Une question ouverte majeure est de savoir comment et si les engagements relatifs à la lutte contre la désinformation climatique et l'intégrité de l'information seront formellement intégrés dans le prochain plan d'action ou les décisions futures de l'ACE, suite à l'élan politique donné à la CdP30.• Financement : La capacité des pays en développement à mettre en œuvre les activités ACE (éducation, formation) reste dépendante des ressources disponibles, un point souvent soulevé dans les discussions plus larges sur

4.11. Questions relatives au forum sur l'impact des mesures de riposte

Cette thématique de négociations traite des effets (positifs ou négatifs) que les politiques de lutte contre le changement climatique (comme la transition énergétique ou les taxes carbone) peuvent avoir sur les économies, en particulier celles des pays en développement.

Sujets de négociations

Les discussions se sont appuyées sur le rapport annuel du Comité d'experts de Katowice (KCI) et sur le rapport du Dialogue mondial 2025 sur l'impact de la mise en œuvre des mesures de riposte. Les négociations, menées conjointement pour la CdP, la CRP et la CRA, se sont concentrées sur les points suivants :

- **Le plan de travail et les activités futures** : Il s'agissait de définir comment structurer et répartir les activités du Forum pour la période à venir.
- **La définition des impacts (Avantages connexes vs Impacts négatifs)** : Un débat de fond a eu lieu sur la manière de qualifier les effets des mesures. Le Canada et le Royaume-Uni ont plaidé pour que l'objectif soit de maximiser les impacts positifs (avantages connexes) tout en minimisant les impacts négatifs. La Chine s'est opposée à cette approche, arguant que les impacts positifs ne posent « aucun problème » aux pays en développement, contrairement aux impacts négatifs qui entraînent des préjudices et des coûts économiques réels pour eux.

Résultats des Négociations

Les Parties ont adopté des décisions décrivant les activités du Forum et validant des recommandations spécifiques.

- **Adoption du plan de travail (2026-2030)** : La CdP, la CRP et la CRA ont demandé au Forum et à son Comité d'experts (KCI) de mettre en œuvre le plan de travail sur cinq ans. Il a été décidé que le Forum identifiera, lors de la deuxième session des organes subsidiaires de chaque année, les activités à entreprendre afin de répartir uniformément les 17 activités du plan sur la période.
- **Dialogue Mondial Annuel** : La décision a été prise d'organiser un Dialogue mondial de deux jours sur les impacts lors de la première session régulière des organes subsidiaires de chaque année (généralement en juin).
- **Recommandations adoptées** : Les Parties ont adopté plusieurs recommandations du Forum, notamment :
 - Encourager l'intégration de l'évaluation des effets des mesures de riposte dans les processus de planification climatique nationaux.
 - Promouvoir la coopération internationale et Sud-Sud pour l'échange de connaissances afin d'aider les Parties à maximiser les effets positifs et minimiser les effets négatifs des mesures d'atténuation.
 - Demander une collaboration entre le Comité d'experts de Katowice (KCI) et le Groupe consultatif d'experts (GCE) pour renforcer la capacité des Parties à faire rapport sur ces effets.

Prochaines étapes et perspectives

- **Activités immédiates (SB64 et SB65)** : Les décisions décrivent les activités spécifiques qui seront menées par le Forum lors des sessions des organes subsidiaires en 2026 (SB64 et SB65).
- **Soumissions des Parties** : Les Parties sont invitées à soumettre des propositions de thèmes pour les futurs Dialogues mondiaux.

- **Tensions persistantes sur le commerce** : Bien que traitée techniquement ici, la question des mesures de riposte reste politiquement liée aux débats plus larges sur les mesures commerciales unilatérales (comme les ajustements carbone aux frontières), qui ont fait l'objet de frictions intenses dans d'autres salles de négociation (notamment sous le programme de travail sur la transition juste).

4.12. Recherche et Observation Systématique (RSO)

Sujets de négociations

Les délégués ont examiné les rapports et mises à jour fournis par les principales organisations scientifiques et d'observation de la Terre. Les discussions ont porté sur :

- Les rapports de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) : Notamment le rapport sur l'état du climat mondial en 2025 (confirmant 2024 et probablement 2025 comme années records de chaleur) et le Bulletin sur les gaz à effet de serre (GES).
- Les systèmes d'observation : Mises à jour du Système mondial d'observation du climat (SMOC/GCOS), du Comité sur les satellites d'observation de la Terre et du Mécanisme de financement des observations systématiques (SOFF).
- Le rôle du GIEC : La reconnaissance des travaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) dans le cadre de son septième cycle d'évaluation, et la nécessité de renforcer l'inclusivité et la participation des scientifiques des pays en développement.
- Financement et lacunes : L'extension du soutien du SOFF à un plus grand nombre de pays et la nécessité de combler les lacunes en matière de données dans certaines régions (zones tropicales, arides, montagneuses).

Résultats des Négociations

L'OSCST a adopté des conclusions qui reconnaissent l'urgence de la situation climatique et l'importance des technologies, tout en soulignant les défis financiers.

- Les conclusions accueillent favorablement la mise à jour 2025 de l'OMM et notent avec la « plus grande préoccupation » l'état du système climatique mondial.
- Le texte note l'importance des observations à long terme mais exprime une inquiétude face au déclin du soutien aux réseaux d'observation existants (notamment in situ) et aux incertitudes pesant sur les missions satellites futures.
- Pour la première fois, le rôle des innovations comme l'intelligence artificielle (IA) et l'apprentissage automatique (Machine Learning) est reconnu pour soutenir la prévision des événements extrêmes et les systèmes d'alerte précoce, tout en notant les défis d'utilisation pour les pays en développement.
- En marge des textes formels, des annonces financières ont été faites pour soutenir le Mécanisme de financement des observations systématiques (SOFF), avec des soutiens de la Belgique, de l'Irlande et de l'Espagne pour améliorer les observations météorologiques de surface. L'OMM a également lancé une obligation à impact (Impact Bond) visant à lever 200 millions de dollars pour le SOFF.

Prochaines

Malgré l'adoption de conclusions, la session s'est terminée sur des notes de déception et de friction concernant la reconnaissance de la science et l'accès au financement.

- Désaccord sur la « Meilleure Science Disponible » : Lors de la plénière

étapes et perspectives

de clôture, de nombreux pays (Chili, Australie, Bangladesh, Nouvelle-Zélande, Canada, Royaume-Uni, UE) ont exprimé leur profonde déception. Ils ont déploré l'absence de références explicites au GIEC comme fournisseur des « meilleures données scientifiques disponibles » et l'omission de faits climatiques clés (fonte des glaciers, concentrations record de CO₂) dans le texte final. La Nouvelle-Zélande a souligné l'ironie de ne pas pouvoir s'accorder sur la science lors de la « CdP de la vérité ».

- Accès au financement (SOFF/GCF) : Des pays en développement, notamment Oman et l'Iran, ont soulevé des problèmes d'accès aux fonds pour améliorer leurs systèmes d'observation. L'Iran a appelé à la suppression des obstacles politiques à l'accès aux ressources, tandis qu'Oman a critiqué le rejet de sa proposition de financement par les pays développés.
- Prochaines étapes : Le GIEC est encouragé à continuer de fournir des informations pertinentes pour les décideurs politiques dans le cadre de son septième cycle. L'accent sera mis sur la nécessité de combler les lacunes de surveillance dans l'hydrosphère et la cryosphère dans les années à venir.

4.13. Travaux conjoints sur l'agriculture et la sécurité alimentaire

Sujets de négociations

Les négociations sur l'agriculture se sont déroulées dans le cadre des Organes subsidiaires (SB). Les discussions se sont concentrées sur les éléments suivants :

- **Rapport de l'atelier intersession** : Les délégués devaient examiner le rapport d'un atelier tenu lors de la session précédente (SB 62) portant sur les « approches systémiques et holistiques de la mise en œuvre de l'action climatique dans les domaines de l'agriculture, des systèmes alimentaires et de la sécurité alimentaire » ainsi que leur intégration dans les plans nationaux.
- **Financement** : Les Parties ont entendu un rapport du Comité permanent du financement (CPF) concernant son Forum 2025, qui était spécifiquement axé sur l'accélération de l'action climatique et de la résilience grâce au financement de systèmes alimentaires et d'une agriculture durable.

Résultats des Négociations

Les résultats formels des négociations sont restés limités et principalement procéduraux, les Parties n'ayant pas réussi à conclure les discussions de fond sur le rapport de l'atelier.

- Les Organes subsidiaires ont adopté des conclusions reconnaissant que des progrès ont été réalisés dans l'examen du rapport de l'atelier sur les approches systémiques et holistiques.
- Le texte adopté note qu'il faut « plus de temps » pour conclure les discussions sur ce rapport spécifique, reflétant la complexité ou les divergences de vues sur la manière d'intégrer ces approches.
- Les conclusions réaffirment l'importance de coopérer à la mise en œuvre de l'action climatique pour traiter les questions liées à l'agriculture et à la sécurité alimentaire, conformément au mandat des travaux conjoints de Charm el-Cheikh.

	<ul style="list-style-type: none"> • Note sur l'Agenda de l'Action (hors négociations formelles) : Bien que cela ne figure pas dans le texte négocié final, l'Agenda de l'Action de la CdP30 a vu le lancement d'initiatives majeures, telles que la Déclaration de Belém sur la faim, la pauvreté et l'action climatique centrée sur l'humain adoptée par 43 pays, et l'accélérateur financier RAIZ (Resilient Agriculture Investment for net-Zero land degradation) soutenu par dix pays pour restaurer les terres agricoles dégradées.
<p>Prochaines étapes et perspectives</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite des travaux (SB 64) : Il a été convenu de poursuivre l'examen du rapport de l'atelier et des questions connexes lors de la 64e session des Organes subsidiaires (SB 64), qui se tiendra à Bonn en juin 2026. • Défis de financement : L'intégration des résultats du Forum du Comité permanent du financement dans les travaux futurs reste une perspective clé pour tenter de combler le fossé entre les besoins techniques agricoles et les flux financiers disponibles. • Approches systémiques : La définition précise de ce que constituent les « approches systémiques et holistiques » et la manière dont elles doivent être intégrées dans les politiques nationales (comme les CDN et les PNA) restent des sujets de discussion ouverts pour les prochaines sessions.

4.14. Transparence

Sujets de négociations

À la CdP30, la transparence a constitué un levier transversal de la mise en œuvre de l'Accord de Paris, en lien étroit avec :

- le Bilan mondial,
- la finance climat (Articles 9 et 13),
- l'adaptation, les pertes et préjudices,
- et l'intégrité environnementale des marchés carbone.

Les discussions se sont inscrites dans le cadre du Cadre de transparence renforcé (Enhanced Transparency Framework – ETF) de l'Accord de Paris, avec un accent particulier sur :

- la préparation et la soumission des premiers Rapports biennaux de transparence (BTR) par les pays en développement,
- la qualité, la comparabilité et l'utilité des données pour le suivi de la mise en œuvre des CDN, des PNA et des soutiens financiers,
- le renforcement des capacités institutionnelles et techniques, notamment dans les PMA et les SIDS.

Il faut noter que la transparence n'est plus seulement une obligation procédurale, mais devient un outil stratégique d'accès au financement, de crédibilité internationale et de pilotage des politiques climatiques nationales.

<p>Résultats des</p>	<p>a) Renforcement du cadre opérationnel de la transparence</p> <ul style="list-style-type: none"> • La CdP30 a réaffirmé le rôle central du Cadre de transparence renforcé comme pilier de la phase de mise en œuvre de l'Accord de
-----------------------------	--

Négociations

Paris, en cohérence avec les conclusions du Bilan mondial.

- Les Parties ont reconnu que les Rapports biennaux de transparence (BTR) constituent désormais la principale source d'information pour :
 - l'évaluation des progrès des CDN,
 - le suivi des besoins d'adaptation,
 - la compréhension des flux financiers climatiques (reçus et fournis).

b) Transparence et finance climat

- En lien avec l'Article 9.5, la CdP30 a soutenu l'amélioration de la qualité des informations ex ante fournies par les pays développés sur les financements climatiques projetés, notamment :
 - les hypothèses méthodologiques,
 - les instruments financiers mobilisés,
 - et les circonstances nationales.
- Les experts ont mis en évidence que la transparence financière est devenue un enjeu clé de confiance entre pays développés et pays en développement, en particulier dans le contexte du Nouvel Objectif Collectif Quantifié (NCQG).

c) Outils, plateformes et ressources en ligne

Les discussions et événements parallèles ont mis en avant un écosystème croissant d'outils numériques et de plateformes en ligne pour soutenir la transparence, notamment :

- les plateformes de reporting BTR de la CCNUCC,
- les outils de suivi des CDN et des PNA,
- les bases de données sur les financements climatiques, les pertes et préjudices, et les marchés carbone (Article 6).

Les experts ont souligné que l'enjeu n'est plus seulement l'existence des outils, mais leur appropriation effective par les institutions nationales, ainsi que l'interopérabilité entre systèmes nationaux et internationaux.

Prochaines étapes et perspectives

a) Échéances clés (2026–2027)

- SB64 (juin 2026) : poursuite des travaux techniques sur l'amélioration des lignes directrices BTR, y compris pour l'adaptation et les pertes et préjudices.
- Soumission et examen des BTR : montée en puissance du processus d'examen technique et de facilitation multilatérale.
- Lien avec le Bilan mondial (GST-2) : les données issues des BTR alimenteront directement le second cycle du Bilan mondial (2026–2028).

b) Enjeux stratégiques pour les pays

- Passer d'une logique de conformité minimale à une transparence stratégique, orientée vers :
 - la crédibilité internationale,
 - la mobilisation des financements,
 - et la prise de décision fondée sur les données.
- Renforcer la coordination entre ministères (environnement, finances, planification, secteurs) autour des systèmes de transparence.
- Investir dans la pérennisation des systèmes nationaux de données climatiques, au-delà des cycles de projets.

5. Conclusion et perspectives pour 2026 (SB64 et CdP31)

La CdP30 à Belém s'est conclue par l'adoption du « Paquet Politique de Belém », centré sur la décision « Mutirão mondial » (mobilisation collective). Si la conférence a permis des progrès considérables sur des éléments techniques cruciaux de l'Accord de Paris, notamment le financement de l'adaptation, les marchés carbone et les indicateurs d'adaptation, elle laisse en suspens la question politiquement sensible de la sortie des énergies fossiles, renvoyant cette responsabilité à des initiatives parallèles et aux cycles de négociation futurs. L'année 2026, marquée par la 64^e session des organes subsidiaires (SB64) à Bonn et la COP31 en Turquie, sera déterminante pour transformer ces cadres techniques en action réelle et combler le fossé d'ambition identifié par le Bilan Mondial.

L'héritage de Belém : une architecture de mise en œuvre consolidée mais fragile

La CdP30 a marqué la fin du cycle de négociation des règles de l'Accord de Paris et l'entrée de plain-pied dans l'ère de la mise en œuvre. Les résultats de Belém posent les jalons pour 2026 sur trois piliers :

- Le consensus sur le caractère « irréversible » de la transition énergétique offre un point d'appui pour les futures décisions, malgré l'absence de feuille de route contraignante pour les fossiles dans le texte officiel.
- L'opérationnalisation complète de l'Article 6 (marchés carbone) et l'adoption du cadre d'indicateurs pour l'Objectif Mondial d'Adaptation (GGA) fournissent les métriques nécessaires pour le prochain cycle.
- La création du Mécanisme de Transition Juste et le lancement du Programme de mise en œuvre des technologies (TIP) structurent le soutien aux pays en développement pour les années à venir.

Cependant, la fragilité du consensus, illustrée par les contestations procédurales lors de la plénière de clôture (notamment sur l'adaptation), impose aux négociateurs un lourd travail de réparation de la confiance dès 2026.

Le rendez-vous technique de juin 2026 (SB64 à Bonn)

La SB64, prévue du 8 au 18 juin 2026 à Bonn, sera particulièrement chargée. Elle devra traduire les décisions politiques de Belém en modalités opérationnelles.

Affinement des Indicateurs d'Adaptation (Vision Belém-Addis)

L'adoption controversée des 59 indicateurs de l'Objectif Mondial d'Adaptation (GGA) à Belém a laissé de nombreuses Parties insatisfaites, jugeant certains indicateurs inapplicables ou incomplets.

- Le processus de deux ans « Vision Belém-Addis » débutera formellement. Les SB64 devront entreprendre des travaux techniques pour améliorer les métadonnées et les méthodologies de ces indicateurs afin de les rendre opérationnels avant la CdP32.

Conception du Mécanisme de Transition Juste

La CdP30 a acté la création d'un Mécanisme de Transition Juste, mais a renvoyé la définition de son fonctionnement aux organes subsidiaires.

- À la SB64, les négociateurs devront élaborer un projet de décision recommandant les modalités de mise en œuvre de ce mécanisme pour une adoption à la CdP31. Les débats porteront sur l'inclusion des droits des travailleurs et la protection sociale, points de friction à Belém.

Lancement du Dialogue EAU sur le Bilan Mondial

- Le « Dialogue des Émirats arabes unis » (UAE Dialogue) sur la mise en œuvre des résultats du Bilan Mondial tiendra sa première session lors de la SB64. Ce forum sera crucial pour discuter des lacunes financières et techniques identifiées lors du premier bilan, avant de se conclure en 2027.

Autres chantiers clés

- **Article 6** : Organisation d'un dialogue interactif pour identifier les incohérences dans les rapports et les besoins en renforcement des capacités.
- **Montagnes** : Tenue d'un dialogue spécifique sur les montagnes et le changement climatique, mandaté à Belém.

La Dynamique Politique et les Feuilles de Route Volontaires

En dehors des négociations formelles, l'année 2026 sera rythmée par la mise en œuvre des initiatives lancées par la Présidence brésilienne pour contourner les blocages de la CdP30.

- **Le Sommet sur la sortie des fossiles (Colombie, Avril 2026)** : En réponse à l'absence de langage contraignant dans la décision « Mutirão », la « feuille de route pour une transition juste, ordonnée et équitable hors des combustibles fossiles » sera au cœur de la première Conférence internationale sur ce thème en Colombie. Cet événement servira de test pour voir si une coalition de volontaires peut créer une dynamique suffisante pour influencer l'agenda formel de la CdP31.
- **La Feuille de route pour les Forêts** : La mise en œuvre de la feuille de route pour arrêter et inverser la déforestation d'ici 2030, ainsi que l'opérationnalisation financière du « Tropical Forest Forever Facility » (TFFF), seront des indicateurs clés de succès avant la COP31.
- **CDN 3.0** : L'analyse des nouvelles Contributions Déterminées au niveau National se poursuivra tout au long de 2026. L'« Accélérateur mondial de mise en œuvre » lancé à Belém devra prouver son utilité pour aider les pays à aligner ces plans sur l'objectif de 1,5°C.

Vers la CdP31 à Antalya (Turquie) : Une gouvernance inédite

La 31^e Conférence des Parties (CdP31), qui se tiendra du 9 au 20 novembre 2026 à Antalya, inaugurera un modèle de gouvernance inédit.

- **Partenariat Turquie-Australie** : La Turquie accueillera l'événement physique et gèrera l'agenda de l'action, tandis que l'Australie assumera la « Présidence des négociations ». Ce duo devra naviguer entre les priorités d'un pays hôte émergent et celles d'un pays développé du groupe des pays de l'Annexe I, ce qui pourrait influencer la dynamique des négociations sur le financement et l'atténuation.

Les livrables attendus à la CdP31 :

- **Opérationnalisation du Mécanisme de Transition Juste** : Adoption de la décision finale pour rendre le mécanisme fonctionnel.
- **Rapport sur la Mission Belém** : Évaluation des progrès de la « Mission Belém vers 1,5°C » pour combler l'écart d'ambition des CDN.
- **Réintégration ou non du débat fossile** : La question sera de savoir si les résultats des feuilles de route volontaires (Colombie/Brésil) pourront être réintégrés dans les décisions formelles de la CdP31, ou si le clivage observé à Belém persistera.

En somme, 2026 sera une année de « travail de l'ombre » technique indispensable pour rendre opérationnelle l'architecture décidée à Belém, tout en maintenant la pression politique sur la sortie des énergies fossiles via des canaux parallèles, dans l'attente d'une convergence possible à Antalya.

Annexes

A.1. ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

AILAC	Alliance Indépendante d'Amérique latine et des Caraïbes
AOSIS	Alliance des Petits États Insulaires en Développement
BIM	Modalités de mise en œuvre de la Barbade (Barbados Implementation Modalities)
AC	Comité de l'Adaptation
CBAM	Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières de l'UE (EU Carbon Border Adjustment Mechanism)
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CDN	Contributions Déterminées au niveau National
CDR	Élimination du Dioxyde de Carbone (Carbon Dioxide Removal)
KCI	Comité d'experts de Katowice sur les impacts de la mise en œuvre des mesures de réponse
CRA	Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties à l'Accord de Paris
CRP	Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Kyoto
CdP	Conférence des Parties
CRTC	Centre et Réseau des Technologies Climatiques
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FRLD	Fonds pour Répondre aux Pertes et Préjudices (Fund for Responding to Loss and Damage)
GCNMA	Comité de Glasgow sur les approches non fondées sur le marché (Glasgow Committee on Non-Market Approaches)
GES	Gaz à Effet de Serre
GIE	Groupe pour l'Intégrité Environnementale (Group for Environmental Integrity)
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GST	Bilan Mondial (Global Stocktake)
IFDD	Institut de la Francophonie pour le Développement Durable
ITMO	Résultats d'atténuation transférés au niveau international (Internationally Transferred Mitigation Outcomes)
LMDC	Pays en développement animés du même esprit (Like-Minded Developing Countries)
MDP	Mécanisme de Développement Propre
MT	Mécanisme Technologique
MWP	Programme de Travail sur l'ambition et la mise en œuvre en matière d'atténuation de Charm el-Cheikh (Sharm el-Sheikh Mitigation Work Programme)
NCQG	Nouvel Objectif Collectif Quantifié (New Collective Quantified Goal)
CDN	Contributions Déterminées au niveau National (Nationally Determined Contributions)
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale

OIF	Organisation Internationale de la Francophonie
GGA	Objectif Mondial sur l'Adaptation (en anglais <i>Global Goal on Adaptation</i>)
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMI	Organisation Maritime Internationale
OMM	Organisation Météorologique Mondiale
OSMOE	Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice)
OSCST	Organe subsidiaire de mise en œuvre (Subsidiary Body for Implementation)
P&P	Pertes et Préjudices
PAG	Plan d'Action sur le Genre (Gender Action Plan)
PMA	Pays les Moins Avancés
PNA	Plans Nationaux d'Adaptation
PTA	Programme de Travail sur l'Atténuation (Mitigation Work Programme)
PTN	Programme de Travail de Nairobi (Nairobi work programme)
JTWP	Programme de Travail sur la transition juste des Émirats arabes unis (UAE Just Transition Work Programme)
RBT	Rapports Biennaux de Transparence
ROS	Recherche et Observation Systématique
SB	Organes subsidiaires (Subsidiary Bodies)
SIDS	Petits États Insulaires en Développement
SSJA	Travail Conjoint de Charm el-Cheikh sur la mise en œuvre de l'action climatique en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire (Sharm el-Sheikh Joint Work on Implementation of Climate Action on Agriculture and Food Security)
TIP	Programme de Mise en œuvre des Technologies (Technology Implementation Programme)
UE	Union Européenne
WIM	Mécanisme international de Varsovie (Warsaw International Mechanism)

A.2. Résultats de la CdP30 - Versions préliminaires non éditées (AUV)

Les versions préliminaires non éditées des décisions prises lors de la Conférence de Belém sont répertoriées ci-dessous par organe directeur. Les rapports complets seront publiés prochainement.

Belém political package		
CMA		
CMA	2c	<u>Mutirão decision</u>
CMA	4a/4b/10h	<u>Matters related to the global stocktake</u>
CMA	5	<u>United Arab Emirates just transition work programme</u>
CMA	10f	<u>Compilation and synthesis of, and summary report on the in-session workshop on, biennial communications of information related to Article 9, paragraph 5, of the Paris Agreement</u>
CMA	10g	<u>Sharm el-Sheikh dialogue on the scope of Article 2, paragraph 1(c), of the Paris Agreement and its complementarity with Article 9 of the Paris Agreement</u>
CMA	14	<u>Report of the forum on the impact of the implementation of response measures</u>
CMA	10a	<u>Matters relating to the Standing Committee on Finance</u>
CMA	10b	<u>Guidance to the Green Climate Fund</u>
CMA	10c	<u>Guidance to the Global Environment Facility</u>
CMA	10d	<u>Report of the Fund for responding to Loss and Damage and guidance to the Fund for responding to Loss and Damage</u>
CMA	10e	<u>Matters relating to the Adaptation Fund</u>
CMA	11c	<u>Belém Technology Implementation Programme</u>
CMA	7	<u>Provision of financial and technical support to developing country Parties for reporting and capacity-building</u>
CMA	8a	<u>Global goal on adaptation</u>
CMA	6	<u>Sharm el-Sheikh mitigation ambition and implementation work programme</u>
COP		
COP	8f	<u>Compilation and synthesis of, and summary report on the in-session workshop on, biennial communications of information related to Article 9, paragraph 5, of the Paris Agreement</u>
COP	12	<u>Report of the forum on the impact of the implementation of response measures</u>
COP	8b	<u>Matters relating to the Standing Committee on Finance</u>
COP	8c	<u>Guidance to the Green Climate Fund</u>
COP	8d	<u>Report of the Global Environment Facility to the Conference of the Parties and guidance to the Global Environment Facility</u>
COP	8e	<u>Report of the Fund for responding to Loss and Damage and guidance to the Fund for responding to Loss and Damage</u>
COP	14	<u>Belém gender action plan</u>
CMP		
CMP	8	<u>Report of the forum on the impact of the implementation of response measures</u>
CMP	6	<u>Matters relating to the Adaptation Fund</u>

Autres décisions adoptées lors de la CdP30

CdP 30			CMP 20			CMA 7		
COP	2f	Enhanced engagement of local communities in the Local Communities and Indigenous Peoples Platform	CMP	3b	Guidance relating to registry systems under Article 7, paragraph 4, of the Kyoto Protocol	CMA	2c	Term, composition and terms of reference of the Consultative Group of Experts
COP	2g	Dates and venues of future sessions	CMP	5	Matters relating to the clean development mechanism Guidance relating to the clean development mechanism	CMA	3b	Matters relating to Action for Climate Empowerment
COP	3b	Matters relating to Action for Climate Empowerment	CMP	7	Terms of reference for the fifth comprehensive review of the implementation of the framework for capacity-building in developing countries under the Kyoto Protocol	CMA	3b	Guidance relating to adaptation communications
COP	5	Term, composition and terms of reference of the Consultative Group of Experts	CMP	9	Report of the Compliance Committee	CMA	9	Joint annual report of the Executive Committee of the Warsaw International Mechanism for Loss and Damage associated with Climate Change Impacts and the Santiago network for averting, minimizing and addressing loss and damage associated with the adverse effects of climate change for 2024
COP	6c	National adaptation plans	CMP	11	Administrative, financial and institutional matters	CMA	9	Joint annual report of the Executive Committee of the Warsaw International Mechanism for Loss and Damage associated with Climate Change Impacts and the Santiago network for averting, minimizing and addressing loss and damage associated with the adverse effects of climate change for 2025
COP	7	Joint annual report of the Executive Committee of the Warsaw International Mechanism for Loss and Damage	CMP	11	Administrative, financial and institutional matters	CMA	9	Review of the Warsaw International Mechanism for Loss and Damage associated with Climate Change Impacts

		associated with Climate Change Impacts and the Santiago network for averting, minimizing and addressing loss and damage associated with the adverse effects of climate change for 2024								
COP	7	Joint annual report of the Executive Committee of the Warsaw International Mechanism for Loss and Damage associated with Climate Change Impacts and the Santiago network for averting, minimizing and addressing loss and damage associated with the adverse effects of climate change for 2025		CMP	11	Budget for the international transaction log		CMA	11b	Review of the functions of the Climate Technology Centre
COP	7	Review of the Warsaw International Mechanism for Loss and Damage associated with Climate Change Impacts						CMA	12	Annual technical progress report of the Paris Committee on Capacity-building for 2025
COP	9c	Review of the functions of the Climate Technology Centre						CMA	13	Matters relating to the least developed countries
COP	10	Annual technical progress report of the Paris Committee on Capacity-building for 2025						CMA	15a	Implementation of the guidance on cooperative approaches referred to in Article 6, paragraph 2, of the Paris Agreement
COP	11	Matters relating to the least developed countries						CMA	15b	Further guidance for the mechanism established by Article 6, paragraph 4, of the Paris Agreement
COP	17a	Administrative, financial and institutional matters						CMA	15c	Work programme under the framework for non-market approaches referred to in Article 6, paragraph 8, of the Paris Agreement and in decision 4/CMA.3
COP	17a	Administrative, financial and institutional matters								

Resolutions										
COP		Expression of gratitude to the Government of the Republic of Brazil and the people of the city of Belém		CMP		Expression of gratitude to the Government of the Republic of Brazil and the people of the city of Belém		CMA		Expression of gratitude to the Government of the Republic of Brazil and the people of the city of Belém

Source : <https://unfccc.int/fr/node/654134>

A.3. PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA CCNUCC ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR

I. Principes directeurs du processus de la CCNUCC

Au fil du temps, le processus de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) a évolué de manière à être guidé, conformément à la pratique établie, par les principes d'**ouverture**, de **transparence** et d'**inclusivité**.

De nombreux aspects procéduraux visent directement à garantir le respect de ces principes. Il est donc essentiel de bien les connaître et de les comprendre, car ils constituent les fondements mêmes du bon déroulement des négociations.

1. Ouverture

Toutes les Parties à la Convention sont informées et invitées — directement ou par l'intermédiaire des représentants de leurs groupes de négociation respectifs — à participer à toutes les réunions et consultations ouvertes.

Le terme « *ouvert* » renvoie à des réunions auxquelles toutes les Parties sont conviées à assister.

2. Transparence

La transparence se traduit par la participation des Parties et des observateurs à différents stades des consultations.

Par exemple, l'OSMOE34 a recommandé que les organisations observatrices soient autorisées à assister au moins à la première et à la dernière réunion des consultations informelles lorsqu'aucun groupe de contact n'a été établi pour un point particulier de l'ordre du jour.

Avant cette session, ces consultations informelles étaient ouvertes à toutes les Parties et États observateurs, mais fermées aux organisations observatrices.

Conformément à la décision 18/CP.4, la Conférence des Parties (CdP) a décidé que les représentants des organisations observatrices peuvent être invités à participer à tout groupe de contact ouvert, sauf si un tiers des Parties présentes s'y oppose ou si les coprésidents décident de le clore.

3. Inclusivité

Conformément à la politique d'inclusion énoncée à l'article 13.2 du Protocole de Kyoto (PK) et à l'article 16.2 de l'Accord de Paris (AP), ainsi qu'à l'approche inclusive adoptée par l'OSMOE34, les Parties à la Convention qui ne sont pas Parties au PK et/ou à l'AP peuvent participer, en qualité d'observateurs, aux réunions et consultations de CRP et de CRA, respectivement.

En tant qu'États observateurs, elles peuvent prendre la parole au cours de ces réunions et consultations, mais ne participent pas à la prise de décisions.

4. Représentation et égalité

Selon l'article 41 du projet de règlement intérieur, chaque Partie dispose d'une voix. Une exception s'applique aux organisations régionales d'intégration économique, qui peuvent

exercer un nombre de voix égal à celui de leurs États membres qui sont également Parties, à condition que ces États membres n'exercent pas eux-mêmes leur droit de vote.

Ainsi, toutes les Parties participent sur un pied d'égalité au processus de la CCNUCC.

5. Équité procédurale

Le projet de règlement intérieur s'applique de manière équitable à tous les participants aux sessions des organes directeurs (CdP, CRP, CRA) et subsidiaires (OSMOE , OSCST), garantissant ainsi une égalité de traitement entre les Parties. Il est donc primordial que les personnes président et coprésident de séance veillent à ce que ces principes soient respectés dans la pratique.

Ces principes ne s'appliquent pas uniquement aux personnes qui président, mais à l'ensemble des participants et participantes. En veillant à ce que chaque personne soit consciente des considérations procédurales, on contribue directement à assurer le respect durable des principes d'ouverture, de transparence, d'inclusivité et d'équité dans le cadre du processus de la CCNUCC.

II. Importance du cadre procédural dans le processus de la CCNUCC

Avant d'examiner quelques règles spécifiques, il est essentiel de rappeler pourquoi le **projet de règlement intérieur** occupe une place centrale dans le processus de la CCNUCC. Ce cadre procédural garantit que les négociations se déroulent de manière équitable, transparente et prévisible.

1. Rôle et portée des règles de procédure

Les règles de procédure ont pour objectif :

- D'assurer la bonne conduite des travaux et des délibérations ;
- De garantir l'égalité de traitement entre toutes les Parties ;
- De définir et protéger les droits et privilèges des Parties et des observateurs ;
- Et d'offrir prévisibilité et cohérence à l'ensemble du processus.

Les Parties et les personnes participant s'attendent légitimement à ce que ces règles soient appliquées et respectées par tous.

Ces règles établissent clairement les responsabilités des présidents et présidentes de séance, des Parties et du Secrétariat, ainsi que les dispositions relatives à la participation des observateurs. Elles garantissent notamment un traitement égal de toutes les Parties, assurant ainsi un déroulement ordonné, prévisible et équitable des délibérations.

2. Responsabilité de la personne qui préside et statut du projet de règlement intérieur

Il convient de rappeler qu'entre autres responsabilités, la personne présidant les organes directeurs (ou un Organe subsidiaire, le cas échéant) est chargée de veiller au respect du projet de règlement intérieur, conformément à **l'article 23** et de garantir l'observation de ces règles tout au long des sessions.

Il convient toutefois de rappeler que ces règles **n'ont pas encore été formellement adoptées**. C'est pourquoi on parle toujours du **projet** de règlement intérieur.

L'absence de consensus concerne principalement l'**article 42**, relatif aux modalités de vote. En revanche, **toutes les autres règles du projet** s'appliquent aux réunions du processus de la CCNUCC.

Ainsi, même en l'absence d'adoption formelle, le projet de règlement intérieur demeure fondamental pour assurer la rigueur et l'intégrité procédurale des négociations.

3. Pratiques établies dans le cadre du processus de la CCNUCC

Outre le projet de règlement intérieur, certaines **pratiques établies** jouent un rôle complémentaire pour assurer la fluidité et la cohérence du processus.

- **Ordre des orateurs**

Lors des **séances plénières d'ouverture et de clôture**, il est d'usage que le Président ou la Présidente donne la parole :

1. D'abord au G77 et à la Chine,
2. Puis aux autres groupes de négociation n'ayant pas de mandats qui se chevauchent (par ex. Union européenne, Groupe de l'Ombrelle, Groupe de l'Intégrité environnementale),
3. Enfin aux autres groupes (par ex. Groupe africain, AOSIS, PMD, AILAC, etc.).

- **Groupes de contact et consultations informelles**

Afin d'assurer le respect des principes fondamentaux d'inclusivité, d'ouverture et de transparence, pas plus de 6 groupes de négociation – dont un maximum de deux groupes de contact, contre six consultations informelles - peuvent se réunir en parallèle.

Puisque pas plus de deux groupes de contact peuvent se réunir en parallèle et que près de 50 groupes de négociation doivent être établis à chaque session, la majorité des groupes de négociation est organisée sous forme de consultations informelles. Ces consultations informelles sont aujourd'hui également ouvertes aux observateurs (voir FCCC/SBI/2011/7, paragraphe 167).

Il existe une perception selon laquelle un groupe de contact aurait plus d'importance qu'une consultation informelle. Cependant, il est important de souligner que le travail mené dans le cadre d'une consultation informelle peut, au même titre qu'un groupe de contact, aboutir à un texte convenu (document L) soumis à l'examen et à l'adoption de l'organe compétent.

L'organisation du travail au sein d'un organe relève de la prérogative de son Président ou sa Présidente, sauf lorsque la CdP en décide autrement dans l'une de ses décisions. C'est le cas, par exemple, pour le groupe de contact établi afin d'examiner le programme de travail sur la transition juste, ou encore pour le forum sur les mesures de riposte.

Dans la mesure du possible, il est souhaitable d'éviter ce type de décisions prescriptives, afin de laisser aux présidents la flexibilité nécessaire pour organiser les travaux de manière efficace et adaptée aux besoins du processus.

III. Étude de quelques règles

1. Le Quorum (Article 31)

Les réunions dans le cadre du processus de la CCNUCC ne peuvent se tenir qu'en présence d'un quorum. Il y a deux types de quorum :

- La présence **d'un tiers des Parties** à la Convention, au Protocole de Kyoto ou à l'Accord de Paris (selon le cas) est requise pour l'ouverture d'une réunion, et
- La présence **des deux tiers des Parties** à la Convention, au Protocole de Kyoto ou à l'Accord de Paris (selon le cas) est requise pour la prise de décision.

En l'absence de quorum après l'ouverture de la réunion le Président ou la Présidente de séance doit suspendre la réunion, qui ne pourra reprendre que lorsque le quorum est atteint.

2. Préparation de l'ordre du jour provisoire (Articles 9-13)

En règle générale (Article 9), le secrétariat établit, en accord avec le Président, l'ordre du jour provisoire de chaque session, en se basant sur les provisions de l'Article 10 qui détermine l'inclusion des différents points :

- Les points découlant des articles de la Convention [...]
- Les points que la CdP, lors d'une session précédente, a décidé d'inscrire à son ordre du jour (ce que l'on appelle communément les « mandats »)
- Les points visés à l'Article 16 (lorsque l'examen d'un point n'est pas terminé au cours d'une session est automatiquement inscrit à l'ordre du jour de la session suivante.)

L'inclusion de ces points n'est pas négociable, mais ne signifie pas que l'ordre du jour sera automatiquement adopté tel que présenté d'après l'Article 10. Ainsi, Il arrive que des Parties ou groupes de Parties demandent l'inclusion de points supplémentaires à l'ordre du jour provisoire, ce qui n'est pas possible d'après les Articles 12 et 13 du règlement intérieur :

- Article 12 - Le secrétariat, avec l'accord du Président, inscrit sur un ordre du jour provisoire supplémentaire tout point proposé par une Partie qui lui a été communiqué après l'établissement de l'ordre du jour provisoire mais avant l'ouverture de la session,
- Article 13 - Lorsqu'elle adopte l'ordre du jour, la CdP peut décider d'ajouter, de supprimer ou de modifier des points, ou d'en ajourner l'examen. Seuls peuvent être ajoutés à l'ordre du jour les points que la CdP juge urgents et importants.

Depuis plusieurs années déjà, nombre de Parties et groupes de Parties ont usé de ces provisions pour demander l'inclusion de nouveaux points à l'ordre du jour, ce qui a représenté de nombreux défis pour une adoption sans heurts de l'ordre du jour. La CdP30 n'échappe pas à cette tendance avec plusieurs demandes de points supplémentaires.

3. La prise de décision

Il y a deux façons de prendre des décisions :

- Le vote à différentes majorités (simple, qualifiée, des 2/3, unanimité), ou
- La prise de décision par consensus.

Comme noté précédemment, la règle relative aux modalités de vote (article 42 du règlement intérieur) ne s'appliquant pas, par défaut, le processus va appliquer la prise de décision par consensus.

Le consensus diffère du vote à l'unanimité dans la mesure où pour qu'il y ait consensus il ne doit y avoir aucune objection formelle. Cela ne signifie pas que chaque Partie doit approuver chacun des éléments de la décision. Une Partie peut toujours formuler des **réserves**, des **déclarations** ou des **interprétations/positions** – ce qui ne signifie pas nécessairement qu'elle cherche à bloquer le consensus.

Lorsqu'une seule Partie bloque le consensus, le Président ou la Présidente ne peut pas procéder à l'adoption et doit tout mettre en œuvre pour parvenir au consensus. Parmi les mesures possibles, il ou elle peut inviter la Partie à lever son objection ou peut suspendre la réunion et proposer de reporter l'examen à une session ultérieure afin de poursuivre les consultations.

Afin de ne pas perturber le bon déroulement des séances de clôture, l'absence de consensus sur une décision doit être identifiée bien avant sa soumission pour adoption. C'est est le travail de la Présidence de s'en assurer lors de ce que l'on appelle communément le « End Game » des derniers jours voire dernières heures de négociation.

A.4. TOURNANTS CLÉS RÉCENTS

Les tournants récents des négociations sur les changements climatiques sont présentés ci-dessous.

Conférence / Lieu / Date	Tournants clés et décisions majeures
Belém / Brésil (CdP30, 2025)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lancement de l'Accélérateur mondial de mise en œuvre et la « Mission Belém vers 1,5°C » pour intensifier la réalisation des Contributions Déterminées au Niveau National (CDN) et des Plans Nationaux d'Adaptation (PNA). ▪ Adoption d'un ensemble de 59 indicateurs mondiaux pour le suivi des progrès vers l'Objectif Mondial d'Adaptation (GGA). ▪ Établissement du Mécanisme de Transition Juste (MTJ) dont l'objectif est de renforcer la coopération internationale, l'assistance technique et le partage des connaissances pour des transitions équitables et inclusives. ▪ Lancement de deux feuilles de route présidentielles volontaires pour la COP31 : l'une sur la transition juste et équitable vers l'abandon des combustibles fossiles, et l'autre sur l'arrêt et l'inversion de la déforestation. ▪ Lancement de la Facilité pour les forêts tropicales pour toujours (TFFF)⁴, un fonds d'investissement visant à récompenser la conservation des forêts, avec des engagements initiaux de 5,5 milliards de dollars.
Bakou / Azerbaïdjan (CdP29, 2024)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Finalisation du Rulebook de l'Article 6, permettant le passage à la mise en œuvre. ▪ Avancées sur les CDN pour renforcer l'ambition climatique. ▪ Discussions sur le MWP pour transformer le programme en plateforme d'action. ▪ Progrès sur le GGA et les indicateurs d'adaptation. ▪ Avancées sur le FRLD et le Réseau de Santiago. ▪ Confirmation de la nécessité de renforcer le financement climatique et la transition juste.
Dubai / UAE (CdP28, 2023)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Achèvement du premier Bilan mondial (GST). ▪ Appel à l'élimination des combustibles fossiles et mise à jour ambitieuse des CDN 2025. ▪ Lancement opérationnel du FRLD. ▪ Désignation de l'hôte du Réseau de Santiago. ▪ Adoption du cadre de GGA et lancement du programme sur indicateurs d'adaptation.
Sharm el-Sheikh / Égypte (CdP27, 2022)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accord historique sur la nécessité de traiter les pertes et préjudices comme un pilier distinct de l'action climatique, en particulier pour les pays vulnérables. ▪ Adoption d'une décision établissant un fonds dédié, avec la mise en place d'un Comité de transition chargé de définir les modalités

⁴ De l'anglais *Tropical Forest Forever Facility*

	<p>opérationnelles (gouvernance, bénéficiaires, sources de financement).</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Lancement du programme de travail conjoint de Sharm el-Sheikh sur l'agriculture et la sécurité alimentaire, visant à renforcer l'action climatique dans les systèmes agricoles et alimentaires, en intégrant adaptation, atténuation et sécurité alimentaire, avec un accent sur les pays vulnérables.
Glasgow / Écosse (CdP26, 2021)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adoption du Pacte de Glasgow pour le climat. ▪ Finalisation des règles de l'Accord de Paris (Article 6, CTR). ▪ Programmes de travail sur le GGA, pertes et préjudices, et atténuation. ▪ Lancement du Dialogue sur l'action climatique basée sur les océans.
Chili / Madrid (CdP25, 2019)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création du Réseau de Santiago pour les pertes et préjudices. ▪ Adoption du Programme de travail quinquennal renforcé de Lima et plan d'action sur l'égalité de genre. ▪ Questions clés (Article 6, financement à long terme) non résolues.
Katowice / Pologne (CdP24, 2018)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adoption du Paquet climat de Katowice, finalisation quasi-totale du PTAP. ▪ Décisions sur CDN, transparence, adaptation, suivi et finances. ▪ Article 6 reporté à 2019. ▪ Pas d'accord sur l'accueil du Rapport spécial du GIEC sur le 1,5°C.
Fidji / Bonn (CdP23, 2017)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lancement du Dialogue Talanoa. ▪ Adoption de l'Élan des Fidji pour la mise en œuvre. ▪ Orientation pour finaliser le Programme de travail de l'Accord de Paris (PTAP). ▪ Confirmation du Fonds d'adaptation au service de l'Accord.

A.5. PRÉSENTATION CLIMATE ANALYTICS

Climate Analytics (<https://climateanalytics.org/>) est un institut mondial à but non lucratif de science et de politique climatique engagé dans la promotion de l'action climatique conformément à l'Accord de Paris notamment la limitation du réchauffement de la planète à 1.5°C et le renforcement de la résilience des vulnérables en particulier les Pays moins avancés (PMA) et les Petits États insulaires en développement (PEID). Le travail de Climate Analytics habilite les pays, les communautés et les personnes en première ligne de la crise climatique.

Avec pour siège en Allemagne (Berlin), Climate Analytics possède des bureaux régionaux en Asie du Sud (Népal), en Afrique (Togo), en Amérique du Nord (New-York) dans les Caraïbes (Trinité-et-Tobago) et en l'Australie (Perth). Ces Bureaux travaille en réseau et interagissent sur les différentes missions de Climate Analytics.

Créée en 2008, la mission principale de l'organisation est de faire progresser les connaissances scientifiques et de fournir un soutien politique et analytique dans le domaine du changement climatique, en particulier sur l'adaptation, l'atténuation, la finance climatique, la planification (politiques et stratégies climatiques), la gouvernance climatique, la diplomatie climatique, les pertes et préjudices et la justice climatique.

Au cours des 14 dernières années, l'institut a fourni des solutions de pointe aux défis politiques mondiaux et nationaux en matière de changement climatique en reliant efficacement les analyses scientifiques et politiques de plusieurs pays à travers le monde et a apporté un soutien dans l'élaboration et l'actualisation des CDN, dans les PNA et dans l'élaboration des stratégies de développement à faible émission de carbone (LT-LEDS).

L'équipe multidisciplinaire de Climate Analytics comprend plus de 130 experts – scientifiques, climatologues, juristes, Agroéconomiste, gestionnaire de l'environnement, spécialistes des politiques climatiques, spécialistes des relations internationales, économistes climatique, experts en financement climatique, ainsi que des analystes de politique sectorielle dotés d'une solide expérience dans le domaine du changement climatique.

Climate Analytics s'est imposé comme une interface entre la science, la politique et la pratique avec des réseaux internationaux et des partenaires régionaux exceptionnels. L'équipe utilise des modèles scientifiques approuvés et des outils et méthodes co-développés avec les experts du GIEC pour évaluer et synthétiser la science et les politiques climatiques dans les domaines de l'adaptation, de l'atténuation et des impacts climatiques. Climate Analytics a contribué à plusieurs rapports majeurs sur les questions du changement climatique et du développement durable, notamment les cinquième et sixième rapports d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental

sur l'évolution du climat (GIEC) ainsi que les rapports sur les écarts d'adaptation et les émissions du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE). L'institut dispose d'une large expérience dans le climat et les domaines y afférents. L'institut est un partenaire de mise en œuvre du NDC Partnership.

Le bureau Afrique de Climate Analytics qui est le lead de cette mission, est basé à Lomé au Togo. Il apporte son expertise sur les questions de gouvernance et de diplomatie climatique, d'adaptation, d'atténuation, de mobilisation des financements climatiques, renforcement des capacités et d'appui à la mise en place des documents de planification à long terme sobre en carbone. Ses axes d'intervention sont organisés comme suit : (i) Soutien à la planification de l'action climatique au niveau national et local ; (ii) Soutien à la mobilisation des ressources financières climatiques ; (iii) Appui à la mise en œuvre des actions d'adaptation et d'atténuation ; (iv) Appui scientifique, recherche et innovation.

Bâti sur le modèle général de l'institut, le Bureau Afrique est formé d'une équipe pluridisciplinaire avec des experts basés au Togo et dans plusieurs autres pays d'Afrique. Il travaille sur la traduction des engagements climatiques en des actions de mise en œuvre pour soutenir la construction de la résilience des pays et assoir des voies de développement sobre en carbone. Ainsi, le Bureau Afrique met en œuvre des projets/programmes de renforcement des capacités techniques et institutionnelles, de planification de l'action climatique à travers l'appui à l'élaboration et/ou la révision des CDN, des PNA et le développement des LT-LEDS, des plans de mise en œuvre ainsi que d'autres documents de planification et de mobilisation des ressources climatiques.

Climate Analytics Africa

Rue Lawson - Boè, Adjinomoto – Avenou / Lomé, Togo

s/c 08 BP: 81733

www.climateanalytics.org

@Climate Analytics Africa

togooffice@climateanalytics.org

Tél : +228 96 84 22 22 / 228 91 43 39 78

A.6. PRÉSENTATION DE L' IFDD

L'IFDD, la référence de la Francophonie en développement durable

L'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD) organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), est établi à Québec depuis plus de 35 ans. Sa mission est de faciliter la coopération au service de la transition écologique et du développement durable, dans les 90 États et gouvernements membres de la Francophonie.

L'Institut joue un rôle majeur pour appuyer la participation des pays francophones aux négociations universelles sur l'environnement et le développement durable, que ce soit pour les Objectifs de développement durable, l'Accord de Paris sur le climat ou le cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. L'IFDD travaille depuis des décennies à aider les États et gouvernements francophones à planifier, à mettre en œuvre et à suivre des actions transformatrices pour la planète et l'humanité.

Nous sommes tous en voie de développement durable

L'action de l'IFDD est prioritairement orientée vers les pays francophones en développement. Mais le développement durable concerne tout le monde, y inclus les pays les plus avancés. Il appelle à un changement de paradigme, de modes de pensée et de consommation, de modèles économiques et de production. Avec les défis de plus en plus pressants, l'époque des petits pas est dorénavant révolue : il faut maintenant passer à l'échelle et accélérer la transition écologique et le développement durable. L'ampleur des actions à réaliser individuellement et collectivement en matière de climat, d'environnement et globalement de développement durable, est donc inédite.

<https://www.ifdd.francophonie.org/>

A.7. PRÉSENTATION DE L'OIF

Organisation internationale de la Francophonie (OIF)

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est une institution fondée sur le partage d'une langue, le français, et de valeurs communes. Elle rassemble 90 États et gouvernements.

Le rapport sur la langue française dans le monde, publié en 2022, établit à plus de 340 millions le nombre de locuteurs de français. Présente sur les cinq continents, l'OIF mène des actions politiques et de coopération dans les domaines prioritaires suivants : la langue française et la diversité culturelle et linguistique ; la paix, la démocratie et les droits de l'Homme ; l'éducation et la formation ; le développement durable et la solidarité. Dans l'ensemble de ses actions, l'OIF accorde une attention particulière aux jeunes et aux femmes, ainsi qu'à l'accès aux technologies de l'information et de la communication.

La Secrétaire générale conduit l'action politique de la Francophonie, dont elle est la porte-parole et la représentante officielle au niveau international. Louise Mushikiwabo a été élue à ce poste lors du XVII^e Sommet de la Francophonie, en octobre 2018, à Erevan (Arménie). Elle a été reconduite dans ses fonctions lors du XVIII^e Sommet de la Francophonie, en novembre 2022, à Djerba (Tunisie).

<https://www.francophonie.org/>

BIBLIOGRAPHIE

- Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). (2025). Global Climate Action Agenda at CdP 30: Outcomes Report (Version préliminaire non éditée).
https://unfccc.int/sites/default/files/resource/COP30%20Action%20Agenda_Final%20Report_1.docx.pdf
- COP30 Brasil. (2025, 23 novembre). COP30: landmark outcomes emerge from negotiations despite unprecedented geopolitical tensions. CdP30 Brasil. <https://cop30.br/en/news-about-cop30/cop30-landmark-outcomes-emerge-from-negotiations-despite-unprecedented-geopolitical-tensions>
- Gouvernement du Canada. (2025, 24 novembre). COP30 Summary of outcomes. Canada.ca. <https://www.canada.ca/en/services/environment/weather/climatechange/canada-international-action/un-climate-change-conference/cop30-summit/summary-outcomes.html>
- Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD). (2025). Résumé des décideurs : Guide des négociations CdP30. <https://www.ifdd.francophonie.org/publications/resume-des-decideurs-guide-des-negociations-cdp30/>
- Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD). (2025). Guide des négociations CDP30. <https://www.ifdd.francophonie.org/publications/guide-des-negociations-cdp30/>
- Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD). (2025). Note technique sur les résultats des négociations climat à l'issue de la 62e session des Organes subsidiaires de la CCNUCC (OSMOE62/OSCST62). <https://www.ifdd.francophonie.org/publications/note-technique-sur-les-resultats-des-negociations-climat-a-lissue-de-la-62e-session-des-organes-subsidiaires-de-la-ccnucc-osmoe62-oscst62/>
- Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD). (2024). Note de décryptage du bilan de la 29e Conférence des Parties sur le climat (CdP29). <https://www.ifdd.francophonie.org/publications/note-de-decryptage-du-bilan-de-la-29e-conference-des-parties-sur-le-climat-cdp29/>
- Institut international du développement durable (IISD). (2025). Résumé de la Conférence de Belém sur les changements climatiques 2025 : 10-22 novembre 2025 (Bulletin des Négociations de la Terre, Vol. 12 No. 888). <https://enb.iisd.org/sites/default/files/2025-11/enb12888f.pdf>
- Tuddenham, M. (2025, 24 novembre). Journal de la COP-30 | Clôture de la conférence. Citepa. <https://www.citepa.org/journal-de-la-cop-30-jour-12-bis-22-novembre/>
- Waskow, D., Garcia, M., Srouji, J., Swaby, G., Larsen, G., Cogswell, N., Alayza, N., Oliveira, M., Robinson, M., Barber, C., Sandrini, M., & Silverwood-Cope, K. (2025, 25 novembre). Beyond the Headlines: COP30's Outcomes and Disappointments. World Resources Institute. <https://www.wri.org/insights/cop30-outcomes-next-steps>



www.ifdd.francophonie.org

www.francophonie.org